

Ecole de Musique  
**Crescendo**  
Dettwiller · Monswiller · Saverne

**PROJET d'ETABLISSEMENT**

**2024 – 2029**



---

# SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>HISTORIQUE : CREATION DE L'ETABLISSEMENT</b> .....	<b>1</b>
<b>CONTEXTE TERRITORIAL ET INSTITUTIONNEL</b> .....	<b>3</b>
A.    CONTEXTE TERRITORIAL.....	3
A-1. <i>Portrait de la commune de Dettwiller</i> .....	4
A-2. <i>Portrait de la commune de Monswiller</i> .....	5
A-3. <i>Portrait de la Ville de Saverne</i> .....	6
A-4. <i>La Communauté de Communes du Pays de Saverne</i> .....	8
B.    CONTEXTE INSTITUTIONNEL .....	9
B-1. <i>Liens Institutionnels</i> .....	9
B-2. <i>Réseau des Etablissements d'Enseignements Artistiques du Bas-Rhin</i> .....	9
<b>SITUATION DE L'ETABLISSEMENT EN 2023-2024</b> .....	<b>12</b>
A.    STRUCTURE .....	12
A-1. <i>Convention et pilotage</i> .....	12
A-2. <i>Organisation</i> .....	13
A-3. <i>Aspects budgétaires</i> .....	14
A-4. <i>Documents règlementaires</i> .....	14
A-5. <i>Locaux</i> .....	15
B.    LES EQUIPES DE L'EMC .....	16
B-1. <i>Equipe administrative</i> .....	16
B-2. <i>Equipe pédagogique</i> .....	16
C.    BILAN DES EFFECTIFS .....	19
C-1. <i>Evolution des effectifs et de la fréquentation des sites</i> .....	19
C-2. <i>Profil des élèves par âges</i> .....	19
C-3. <i>Provenance géographique des élèves</i> .....	20
C-4. <i>Effectifs d'élèves</i> .....	21
C-5. <i>Répartition des enseignements sur les 3 sites</i> .....	23
<b>ORGANISATION PEDAGOGIQUE</b> .....	<b>24</b>
A.    ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS.....	24
A-1. <i>Cursus de Formation Musicale</i> .....	24
A-2. <i>Cursus Instrumental et Vocal</i> .....	26
A-3. <i>Pratiques Collectives</i> .....	27
A-4. <i>Evaluations</i> .....	28
A-5. <i>Enseignement des Musiques Actuelles</i> .....	28
B.    PROJETS PEDAGOGIQUES ET ARTISTIQUES.....	28
B-1. <i>Dynamique des projets</i> .....	29
B-2. <i>Nos partenaires</i> .....	30
B-3. <i>Lieux de restitution</i> .....	30
B-4. <i>Présentation d'une saison artistique et pédagogique</i> .....	31

---

<b>EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE ET ACTIONS DE SENSIBILISATION .....</b>	<b>33</b>
A. LE DEPARTEMENT D'EVEIL MUSICAL EN MILIEU SCOLAIRE (EMUSCO) .....	33
A-1. <i>Fonctionnement</i> .....	33
A-2. <i>Organisation et objectifs pédagogiques des interventions</i> .....	34
A-3. <i>Effectifs et rayonnement</i> .....	34
A-4. <i>Les projets pédagogiques du département EMUSCO</i> .....	36
B. AUTRES ACTIONS DE SENSIBILISATION .....	36
B-1. <i>Ateliers « Osons la Musique »</i> .....	36
B-2. <i>Musique et Handicap</i> .....	36
B-3. <i>Mission Locale</i> .....	36
<b>ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE ET EVOLUTIONS .....</b>	<b>37</b>
A. ANALYSE DE LA SITUATION EXISTANTE .....	37
A-1. <i>Points forts de l'établissement</i> .....	37
A-2. <i>Pistes d'améliorations</i> .....	37
A-3. <i>Opportunités</i> .....	38
A-4. <i>Points de vigilance</i> .....	38
B. EVOLUTION DE L'ÉTABLISSEMENT SUR LA PERIODE 2024-2029 .....	39
B-1. <i>Axes d'évolution et phasage</i> .....	39
B-2. <i>Evolution du statut de l'établissement</i> .....	40
B-3. <i>Elargissement du champ d'action de l'établissement</i> .....	41
B-4. <i>Evolution des schémas pédagogiques</i> .....	43
C. OUTILS DE MISE EN ŒUVRE.....	45
C-1. <i>Accompagnement des équipes pédagogiques</i> .....	45
C-2. <i>Elaboration d'un règlement pédagogique</i> .....	45
C-3. <i>Evolution de l'équipe administrative</i> .....	45
C-4. <i>Evolution du bâtiment</i> .....	46
C-5. <i>Suivi du Projet d'Etablissement et Evaluation</i> .....	46
<b>ANNEXES .....</b>	<b>47</b>
ANNEXE 1 – CONVENTION DE CREATION DE L'ÉTABLISSEMENT .....	47
ANNEXE 2 – REGLEMENT INTERIEUR .....	48
ANNEXE 3 – GRILLE TARIFAIRE 2023/2024.....	49
ANNEXE 4 – INVENTAIRE DU MATERIEL .....	50
ANNEXE 5 –DISCIPLINES ET PROFESSEURS.....	51
ANNEXE 6 – CURSUS D'ETUDES.....	52

## Introduction

L'**Ecole de Musique Crescendo**, née en 2021 du regroupement des Ecoles Municipales de Musique de Dettwiller, Monswiller et Saverne, est un établissement public d'enseignement artistique qui se donne comme mission de proposer un enseignement exigeant et de qualité qui soit diversifié, riche et adapté au projet de chaque élève.

Conformément aux directives du **Schéma National d'Orientation Pédagogique**, relayé par le **Schéma Départemental des Enseignements Artistiques**, l'établissement centre ses missions de service public sur trois principaux axes :

- L'enseignement artistique,
- l'éducation artistique et culturelle en collaboration avec l'Education Nationale,
- le développement des pratiques en amateur.

L'**Ecole de Musique Crescendo contribue à la mise en œuvre de la politique culturelle du territoire** ; elle participe activement à la vie culturelle, mène des actions de sensibilisation, de diversification, de formation et de développement des publics.

Elle assure la diffusion des productions liées à son activité pédagogique et l'accueil des artistes. Elle se positionne comme partenaire privilégié des pratiques amateurs et des structures professionnelles de création et de diffusion.

Ce **projet d'Etablissement** décline les modalités de réalisation de l'ensemble de ces missions. Il décrit l'environnement territorial et institutionnel de l'établissement, son organisation structurelle et pédagogique, ses actions pédagogiques et artistiques menées dans le cadre de l'enseignement spécialisé et en faveur du développement des pratiques musicales sur le territoire.

S'agissant du premier projet d'établissement de l'Ecole de Musique Crescendo, les bilans des projets d'établissements antérieurs des écoles de musique de Dettwiller, Monswiller et Saverne ne sont pas évoqués.

Ce document fait **références aux textes cadres** qui constituent le socle du fonctionnement de l'établissement :

- Le Schéma National d'Orientation Pédagogique de l'Enseignement Public Spécialisé (Ministère de la Culture),
- la Charte de l'Enseignement Artistique Spécialisé (Ministère de la Culture),
- le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques du Bas-Rhin (Collectivité Européenne d'Alsace),
- la Charte de l'Education Artistique et Culturelle (Ministère de l'Education Nationale).

Ce document a été élaboré en concertation avec les élus et membres du Comité de Suivi de l'Ecole de Musique Crescendo et les équipes administratives et pédagogiques, accompagnés par les services des Enseignements Artistiques de la Collectivité Européenne d'Alsace. Il intègre, dans les analyses et les projections, les valeurs communes de respect, d'exigence, d'ouverture et de créativité, partagées par l'ensemble des acteurs qui participent activement au fonctionnement de l'établissement.

Ce Projet d'Etablissement a obtenu la validation des Conseils Municipaux :

Ce Projet d'Etablissement a obtenu la validation :

- Du Conseil Municipal de Saverne le 5 février 2024,
- du Conseil Municipal de Dettwiller le 8 février 2024,
- du Conseil Municipal de Monswiller le 19 février 2024.

## Historique : Création de l'établissement

L'École de Musique Crescendo a été créée en septembre 2021 par la fusion des trois Ecoles Municipales de Musique de Dettwiller, Monswiller et Saverne.

Les objectifs de ce regroupement ont été fixés par les maires des 3 communes, M. Claude Zimmermann maire de Dettwiller, M. William Picard maire de Monswiller, et M. Stéphane Leyenberger maire de Saverne, avec une volonté commune de :

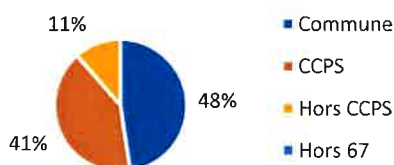
- **Diversifier** et élargir géographiquement l'offre d'enseignement,
- **élargir** les offres de pratiques collectives,
- **mutualiser** les équipements, les locaux et le matériel,
- **partager** les compétences et les projets,
- **proposer** aux usagers une grille tarifaire harmonisée.

### Situation des Ecoles de Musique de Dettwiller, Monswiller et Saverne avant le regroupement (signification CCPS : Communauté de Communes du Pays de Saverne)

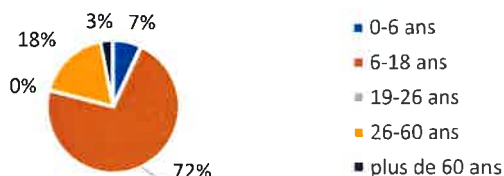
#### Ecole Municipale de Musique de Dettwiller – Situation en 2019

105 élèves / 9 professeurs dont 1 professeur en charge de la direction d'établissement

##### Répartition Géographique des élèves



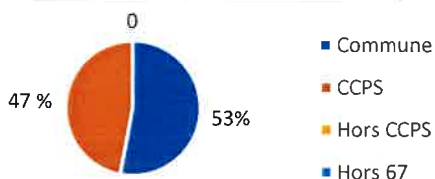
##### Répartition des élèves par âges



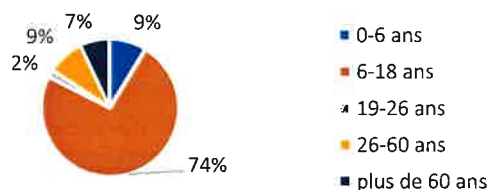
#### Ecole Municipale de Musique de Monswiller – Situation en 2019

55 élèves / 8 professeurs dont 1 professeur en charge de la direction d'établissement

##### Répartition Géographique des élèves



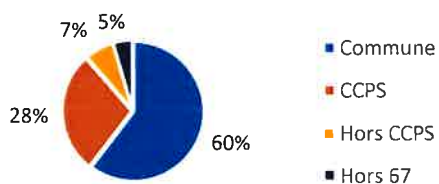
##### Répartition des élèves par âges



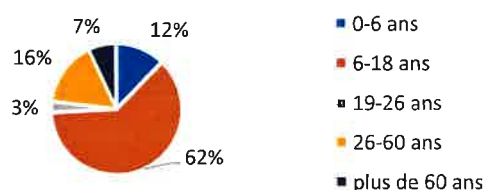
#### Ecole Municipale de Musique de Saverne – Situation en 2019

439 élèves / 34 professeurs / Equipe administrative : 1 poste de direction, 2 postes de secrétaires

##### Répartition Géographique des élèves



##### Répartition des élèves par âges



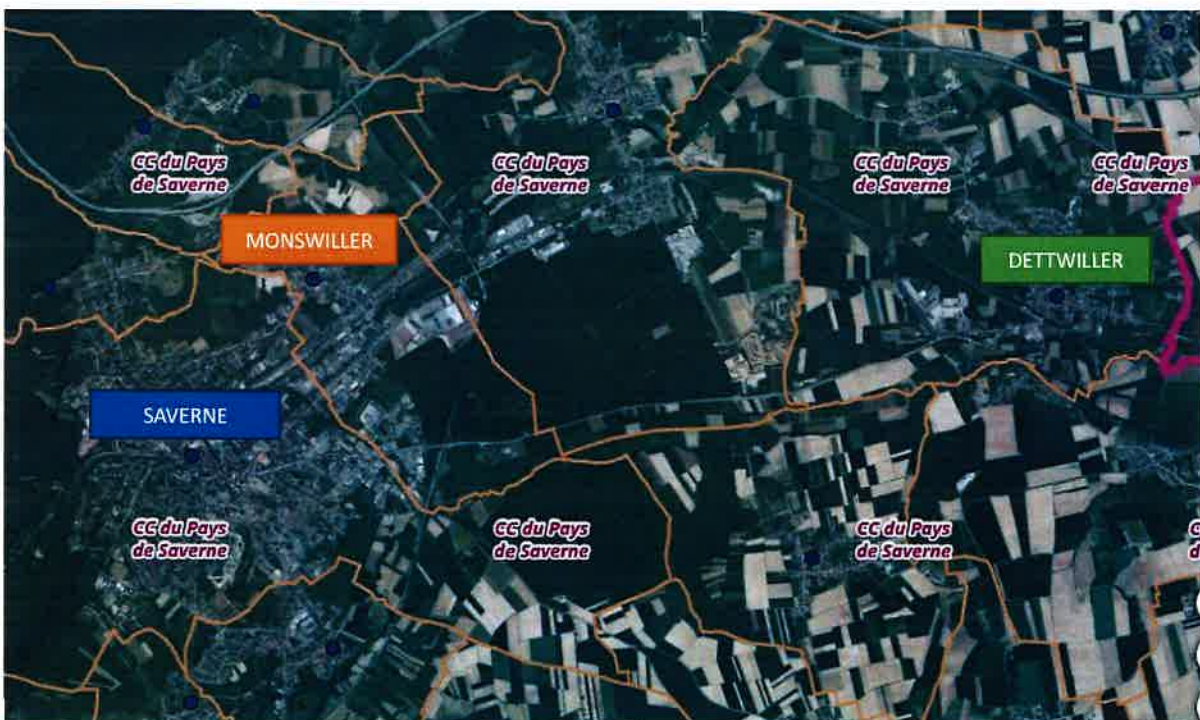


# Contexte territorial et institutionnel

## A. Contexte territorial

Les communes de Dettwiller, Monswiller et Saverne se situent en région Grand-Est, dans le territoire de la Collectivité Européenne d'Alsace, dans le département du Bas-Rhin. Entre les Vosges du Nord et la plaine d'Alsace, elles sont à entre 30 et 40 km au nord-ouest de Strasbourg, à environ 80 km au nord-est de Nancy et environ 90 km au sud-est de Metz, villes qui accueillent chacune un Conservatoire à Rayonnement Régional. Dettwiller, Monswiller et Saverne font partie des 35 communes la Communauté de Communes du Pays de Saverne, et de la couronne de l'aire d'attraction de Strasbourg, ce qui signifie qu'au moins 15% des actifs de chaque commune travaillent sur le secteur de Strasbourg.

Les trois communes sont traversées ou se situent à proximité de la Zorn, affluent de la Marne, et du canal de la Marne au Rhin qui relie Vitry-le-François à Strasbourg.



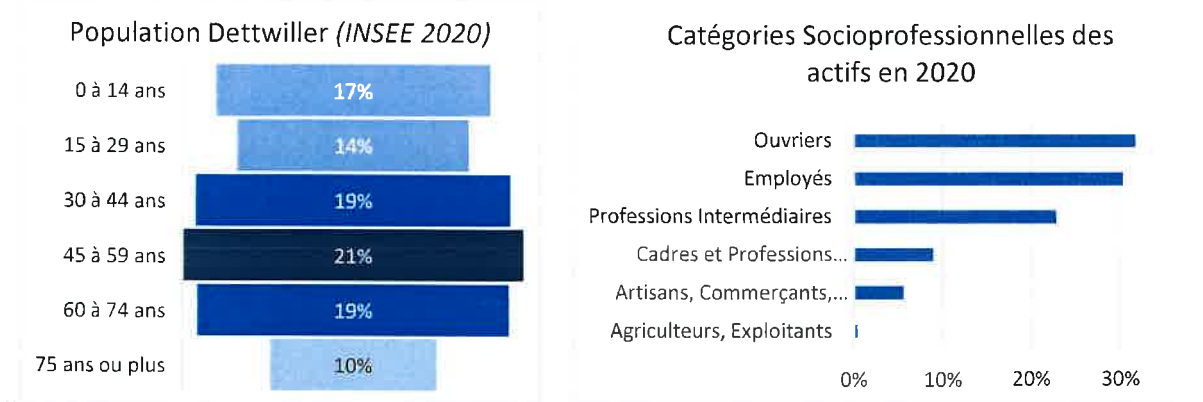
## A-1. Portrait de la commune de Dettwiller

### Situation géographique

Dettwiller est une commune rurale située à 8 km de Saverne et à 36 km de Strasbourg. Dettwiller est desservie par la ligne SNCF Sarrebourg-Strasbourg et la RD 421.

### Population

Dettwiller compte 2595 habitants.



### Economie

Dettwiller compte un peu plus de 330 entreprises évoluant principalement dans les secteurs d'activités du commerce, de l'immobilier et de la santé. Trois agriculteurs exercent à temps plein sur la commune. La majorité des habitants travaillent dans l'artisanat, les commerces et les industries locales ou environnantes. Le port de Dettwiller sur le canal de la Marne au Rhin est habilité pour le transport de matériaux.

### Education

La commune de Dettwiller accueille 3 établissements scolaires :

- Une école maternelle constituée en RPI regroupant les entités de Dettwiller, Rosenwiller et Gottesheim : 4 classes, 104 élèves,
- une école élémentaire également constituée en RPI : 8 classes monolingues et bilingues, 165 élèves,
- un collège pour les élèves issus des communes d'Altenheim, Dettwiller et Rosenwiller, Gottesheim, Hattmatt, Littenheim, Lupstein, Printzheim, Waldolwisheim, Wilwisheim : 12 classes, 224 élèves.

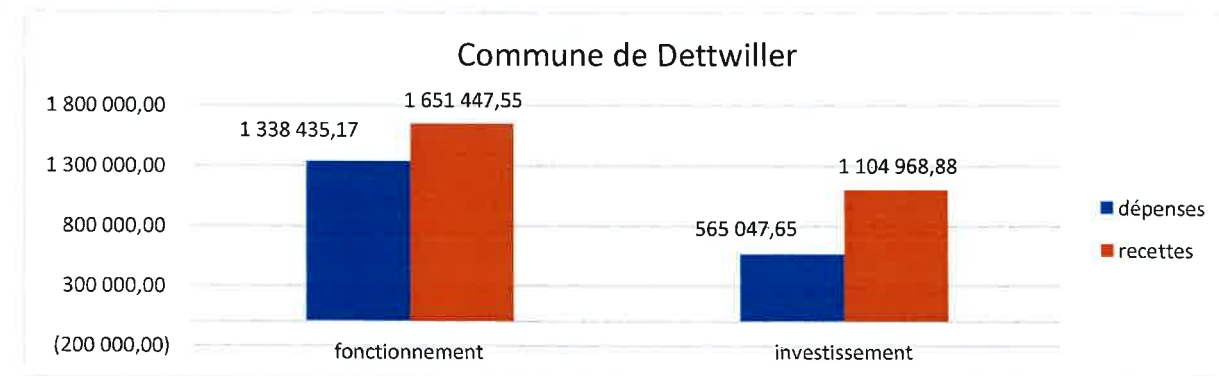
### Vie Associative

Une quarantaine d'associations évoluent au sein de la commune dont 11 dans le domaine sportif, 6 dans le domaine culturel, 3 dans le domaine de l'environnement, 4 pour la jeunesse.

### Vie Culturelle

La vie culturelle de la commune de Dettwiller s'articule autour de l'activité de la **bibliothèque**, la **Musique Municipale** et l'**Ecole de Musique Crescendo**.

### Budget et Fiscalité 2022



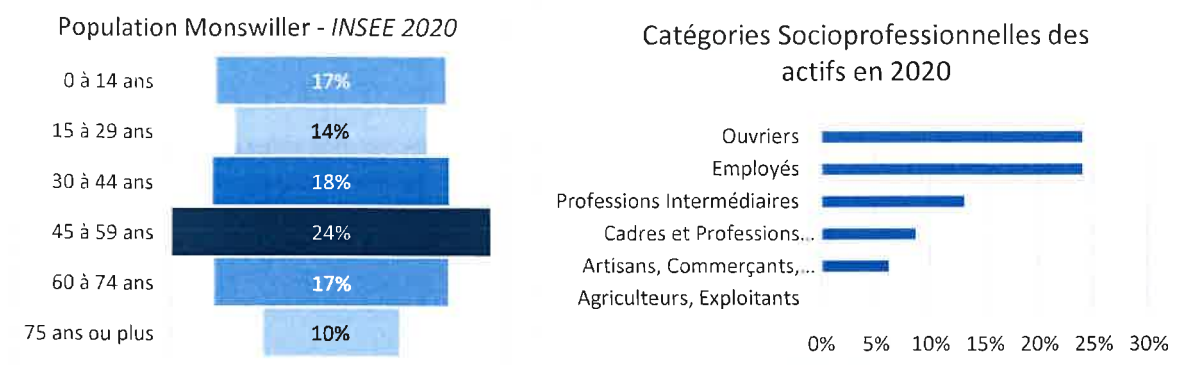


## A-2. Portrait de la commune de Monswiller

### Situation géographique

Monswiller se situe à l'entrée Est de Saverne et à 40 km à l'ouest de Strasbourg.

**Population** : La commune compte 2049 habitants.



**Economie** : Monswiller est un bourg-centre qui est membre de la communauté de communes du pays de Saverne (CCPS). Limitrophe à Saverne, elle fait partie des 8 communes de cette unité urbaine. Elle compte 3 zones d'activités et une zone industrielle, soit environ 135 entreprises évoluant principalement dans les secteurs d'activités du commerce, de la restauration et de la santé. Une des plus célèbres industries de Monswiller : Kuhn fabricant de machines agricoles.

### Accueil Sanitaire et Social

La commune dispose d'un accueil périscolaire et héberge la direction du réseau animation jeunesse d'une partie du territoire. Elle dispose d'une maison d'accueil pour personnes âgées (MAPA), d'un service d'accueil de jour et d'un service d'aide à domicile pour personnes âgées.

**Education** : La commune de Monswiller accueille deux établissements scolaires : Une école maternelle de 4 classes et 57 élèves, une école élémentaire de 5 classes et 131 élèves.

### Vie Associative

20 associations évoluent sur la commune de Monswiller dont 5 dans le domaine sportif, 10 dans le domaine des loisirs, 3 dans le domaine culturel et 2 dans le domaine social.

### Vie Culturelle

Outre l'activité de l'École de Musique, la vie culturelle de la commune de Monswiller s'articule autour des activités de la **médiathèque** et de la programmation de l'**espace culturel et de loisirs du Zornhoff**. Ces deux ensembles accueillent chaque année des salons, des festivals, des spectacles de danse, des concerts, des troupes théâtrales, des conférences, des activités pour enfants et des séminaires.

Le grand orgue de l'église Notre Dame de l'Assomption attire chaque année de nombreux visiteurs et fait de Monswiller un lieu d'accueil privilégié pour le **Congrès International des Facteurs d'Orgue**.

### Budget et Fiscalité 2022



### A-3. Portrait de la Ville de Saverne

#### Situation - Mobilité

Saverne est située au nord-ouest du département du Bas-Rhin, à la limite du département de la Moselle et de l'ancienne région Lorraine, à 370 km de Paris.

Saverne est traversée par la ligne de train Paris – Strasbourg.

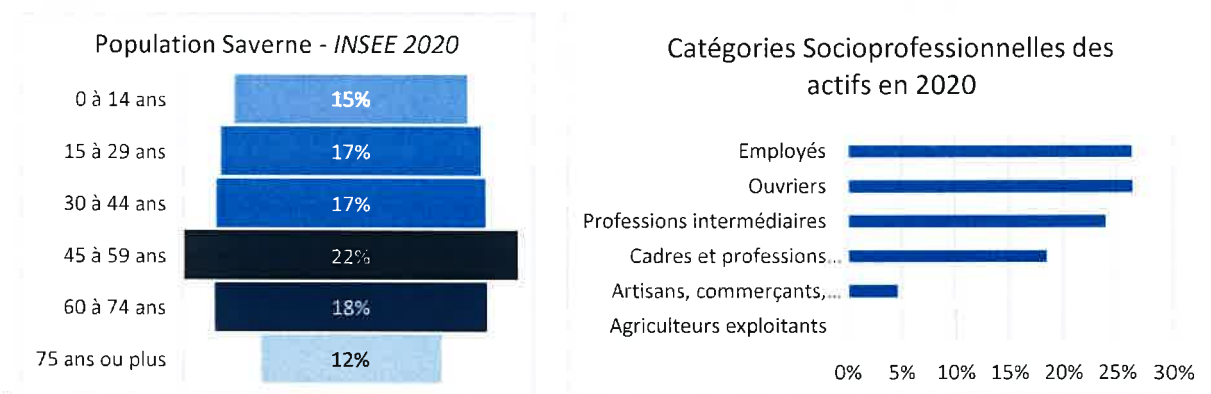
Depuis 2021, la ville a mis en place une ligne de transport urbain électrique et gratuite sur une ligne qui transporte 1000 usagers chaque semaine.

#### Statut

Saverne est le chef-lieu de l'arrondissement de Saverne et du canton de Saverne dont elle est la sous-préfecture. Elle est ville-centre de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

#### Population

Saverne compte 11 235 habitants.



#### Economie

Saverne est une ville économiquement active évoluant principalement dans les secteurs d'activités liés au commerce, à l'exploitation des biens immobiliers, à la santé et au service à la personne.

Les plus célèbres industries : Kuhn SAS fabrication de machines agricoles et forestières, Brasserie Licorne fabrication de bière.

#### Secteur sanitaire et social

De nombreuses structures publiques, associatives, privées, œuvrent dans le secteur sanitaire et social : Le CCAS, l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale de la CEA ; 7 structures pour les aides à la précarité, 5 pour la santé mentale, 4 pour l'insertion, 2 pour la justice, 7 pour les personnes âgées, 6 pour le handicap, 1 pour les migrants, 1 Quartier Prioritaire (QPV).

#### Education

Saverne compte 14 établissements scolaires sur son territoire :

- 4 écoles maternelles : 15 classes / 305 élèves
- 2 collèges : 1045 élèves
- 2 écoles élémentaires : 28 classes / 671 élèves
- 4 lycées dont 2 lycées professionnels

#### Ville historique et touristique

Ville historique, Saverne compte 18 bâtiments inscrits ou classés, témoins d'un passé qui remonte à l'Antiquité.

Elle se positionne comme une destination touristique incontournable du Nord de l'Alsace avec notamment son port de plaisance située au centre de l'agglomération, la roseraie et le jardin botanique.

#### Vie Associative

La Ville de Saverne compte 254 associations dont 59 associations d'aide à la personne, 62 associations sportives, 26 associations patriotiques et 107 associations culturelles.

## Vie Culturelle

La **Direction des Affaires Culturelles de la ville de Saverne** met en œuvre la politique culturelle de la ville, veille à la diversité des propositions à destination de tous les publics et à la transversalité des projets.

De nombreuses **animations et spectacles culturels** ont lieu tout au long de l'année, organisés aussi bien par la Ville de Saverne (Féeries de Noël, Festival Les Alpagas Bleus, Fête de la Musique, les ateliers ...) que par les associations du territoire (Le carnaval de Saverne avec la société Einhorn, le théâtre Alsacien, les journées de l'Astronomie avec Nemesis, les conférences par le Lion's Club, les concerts de l'AJAM, de l'Orchestre d'Harmonie de Saverne, des ensembles vocaux de la ville, les spectacles du Comité des Fêtes de Saverne...). Ces spectacles comprennent aussi bien des événements festifs que culturels.

La vie culturelle de la ville s'enrichit également des programmations de l'Espace Rohan, Relais Culturel de Saverne, du Musée, de la Bibliothèque et du Ciné Cubic, partenaires privilégiés de l'Ecole de Musique Crescendo au sein de la **Direction des Affaires Culturelles** :

L'ESPACE ROHAN - Relais Culturel de Saverne, labellisé par la CEA, structure de création et diffusion de spectacles vivants, propose chaque saison une programmation diversifiée (Théâtre, Cirque, Danse, Musique), réalisée autour de 3 axes : une saison culturelle d'une trentaine de spectacles programmés dans la salle Jean-Louis Barrault de près de 500 places, un festival Jeune Public « Mon Mouton est un Lion », et l'Ecole du Spectateur. Avec un rayonnement d'une cinquantaine de kilomètres, un millier d'abonnés et un peu plus de 100 levés de rideaux par saison, elle se positionne comme un élément déterminant dans la mise en œuvre de la politique culturelle.

Le MUSEE du Château des Rohan présente de riches collections archéologiques gallo-romaines et médiévales découvertes à Saverne et dans les environs. Il se compose de trois sections : art et histoire, Louise Weiss et archéologique. En 2022 : 11630 visiteurs, 2052 scolaires, développement des actions de médiations avec les familles, les collégiens et lycéens, des participations événementielles et projets transversaux.

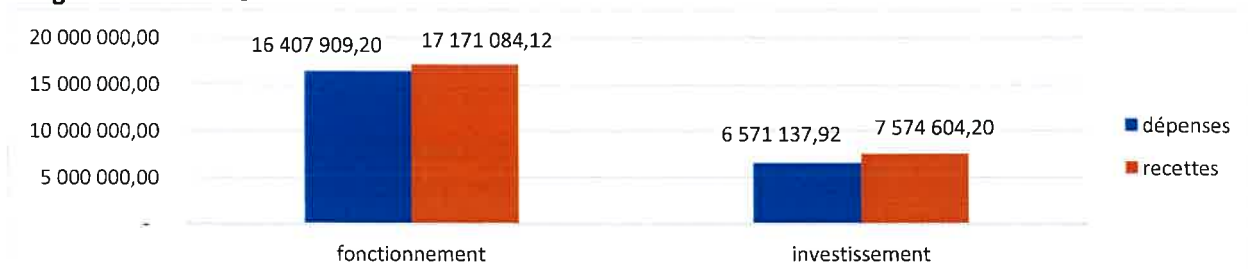
La BIBLIOTHEQUE, située au cœur de la ville, organise et développe une offre de lecture et d'actions culturelles sur l'ensemble du territoire savernois et de la communauté de communes. Avec en 2022 3247 abonnés, une fréquentation de 190 personnes par jour, une cinquantaine d'accueils de classes et une centaine d'actions culturelles par an, elle contribue à favoriser l'intégration sociale et culturelle de tous et à lutter contre la fracture culturelle et numérique dans les quartiers (Politique de la ville).

Le Ciné CUBIC est le cinéma de Saverne, tant par sa situation que par l'engagement de la Municipalité dans son capital social (SPL). Il compte 2 salles de 292 et 124 places et est équipé en numérique, et favorise la diversité de programmation, pour tout public.

### Les ensembles de pratiques musicales amateurs

De nombreux ensembles de pratiques amateurs évoluent à Saverne et interagissent étroitement avec l'Ecole de Musique Crescendo : l'Orchestre d'Harmonie de Saverne, La chorale Concordia, L'Ensemble Vocal de Saverne, La chorale des « Filles de la Licorne », la chorale des « Petits chanteurs de Saverne, l'Accordéon Club de Saverne.

### Budget et Fiscalité 2022



## A-4. La Communauté de Communes du Pays de Saverne

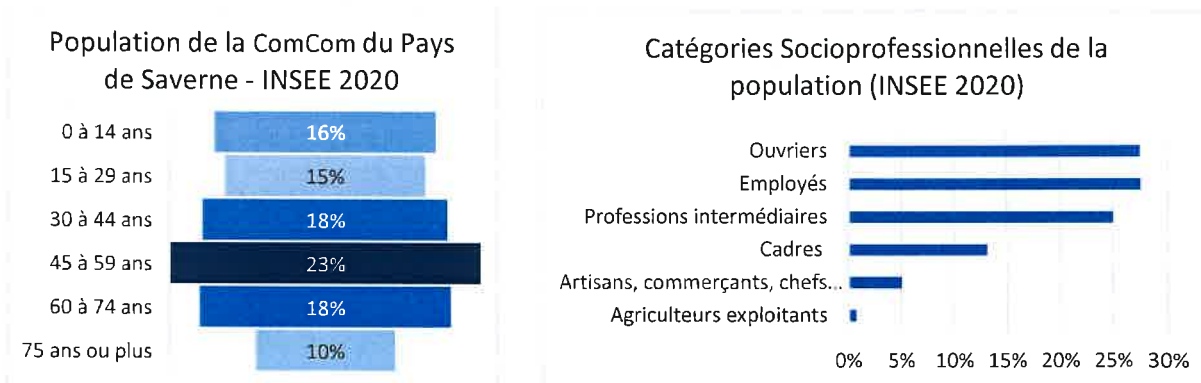
Saverne, Dettwiller et Monswiller appartiennent toutes les trois à la Communauté de Communes du Pays de Saverne. Cette instance finance le service d'Eveil Musical en Milieu scolaire intégré à l'Ecole de Musique Crescendo, et détermine le périmètre de son action.

### Situation

La Communauté de Communes du Pays de Saverne regroupe 35 communes. Elle est située au Nord-Ouest du Département, à la frontière avec la Lorraine et à une quarantaine de kilomètres de Strasbourg. Conjointement avec les communautés de communes de Hanau-La Petite Pierre et de l'Alsace Bossue, elle forme le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Pays de Saverne plaine et plateau.

### Population

La Communauté de Communes du Pays de Saverne compte 35 786 habitants.



### Economie

La Communauté de Communes du Pays de Saverne comporte un espace Ecoentrepreneur et deux zones d'activité, le Pôle d'activité du Martelberg, et la Zone d'activités de l'aérodrome de Steinbourg en cours d'achèvement.

Le « socle industriel » représente 30 % de l'emploi. Le secteur agricole représente également un atout avec un nombre d'exploitations resté important et des productions variées.

### Ses compétences

- obligatoires : le développement économique et l'aménagement du territoire,
- optionnelles : la protection et la mise en valeur de l'environnement, la politique du logement et du cadre de vie, le développement et l'aménagement sportif de l'espace communautaire, la construction, l'entretien, et le fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire,
- facultatives : l'enfance, le transport, l'éveil musical dans les écoles maternelles et élémentaires, les technologies de l'information et de la communication.

### Secteur Sanitaire et Social

7 structures petite enfance / 8 structures d'accueil de loisirs

18 structures périscolaires / 1 Réseau Animation Jeunesse

### Education - Service Education Musical en Milieu Scolaire :

4 agents de l'équipe de l'Ecole de Musique Crescendo.

### Culture :

Au sein de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, géré par l'Office de Tourisme et du Commerce du Pays de Saverne, l'Atelier de l'Orgue, situé sur la commune de Marmoutier, est le 5ème Centre d'Interprétation du Patrimoine du Bas-Rhin. Il comprend notamment l'Organum XXI, orgue pédagogique, une collection de 200 flûtes, et propose tout au long de l'année un programme culturel varié.

## B. Contexte Institutionnel

### B-1. Liens Institutionnels

Le contexte institutionnel dans lequel s'inscrit l'établissement se situe à différents niveaux :

**L'Etat** fixe les directives pédagogiques au travers du Schéma National d'Orientation Pédagogique, assure la qualification des enseignants, et définit les critères de classement des établissements d'enseignement artistique sur tout le territoire national. Bien que l'Ecole de Musique Crescendo ne soit pas un établissement classé, les orientations données à l'établissement s'inscrivent dans le respect des directives de l'état, tant du point de vue de l'organisation pédagogique, du recrutement des enseignants, de la dynamique de projets et du rayonnement des actions culturelles qui y sont menées.

**La Collectivité Européenne d'Alsace** soutient financièrement l'établissement, qui s'inscrit dans le réseau comme un établissement de référence sur son territoire et se conforme, dans son organisation et son fonctionnement, au Schéma Départemental des Enseignements Artistiques.

**Les communes de Saverne, Dettwiller et Monswiller**, s'associent au travers d'une convention pour assurer le pilotage et le fonctionnement de l'établissement.

**La Communauté de Commune du Pays de Saverne** exerce, au titre de ses compétences facultatives, la compétence « Eveil Musical pour les classes maternelles et élémentaires » sur l'ensemble du territoire communautaire. Elle assume le coût de ce service, intégré à l'Ecole de Musique Crescendo.

### B-2. Réseau des Etablissements d'Enseignements Artistiques du Bas-Rhin

L'Ecole de Musique Crescendo est intégrée dans le **réseau des Etablissements d'Enseignement Artistique du Bas-Rhin** qui compte :

- 82 structures concernant au total 18 658 élèves et 835 professeurs,
- 43 écoles associatives, 1 SPL (Société Publique Locale), 34 écoles municipales et 4 écoles intercommunales.

En comparaison, le département du Haut-Rhin compte 78 structures, en majorité associatives, soit 11 495 élèves dont 3 154 fréquentent des établissements classés.

Outre l'enseignement de la musique, parmi ces 85 structures 22 proposent l'enseignement de la Danse, 10 proposent l'enseignement du Théâtre, 9 proposent l'enseignement des Arts Plastiques, 1 propose l'enseignement des Arts Circassiens.

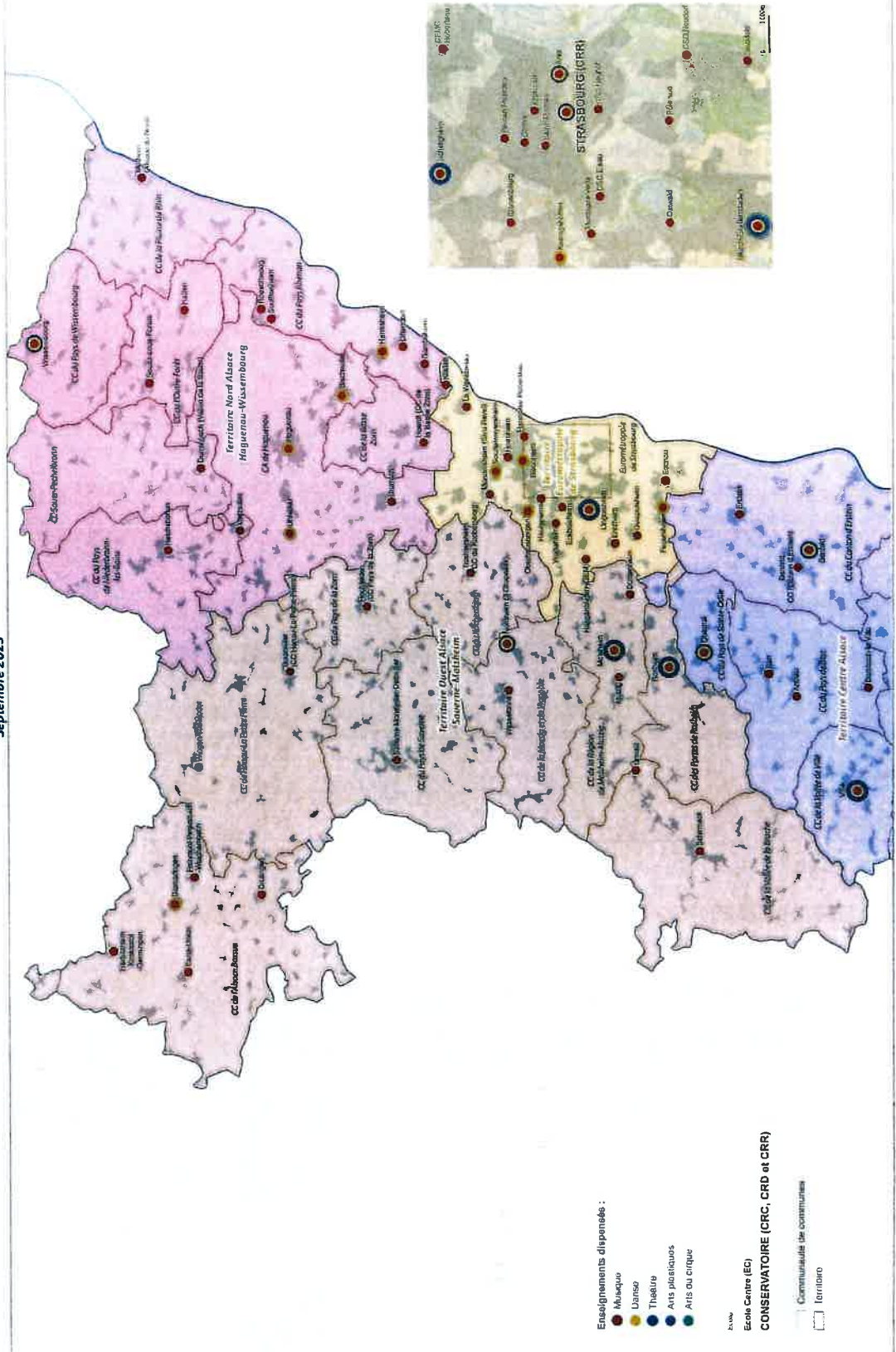
**Nombre d'élèves par disciplines par territoire (source CEA 2021)**



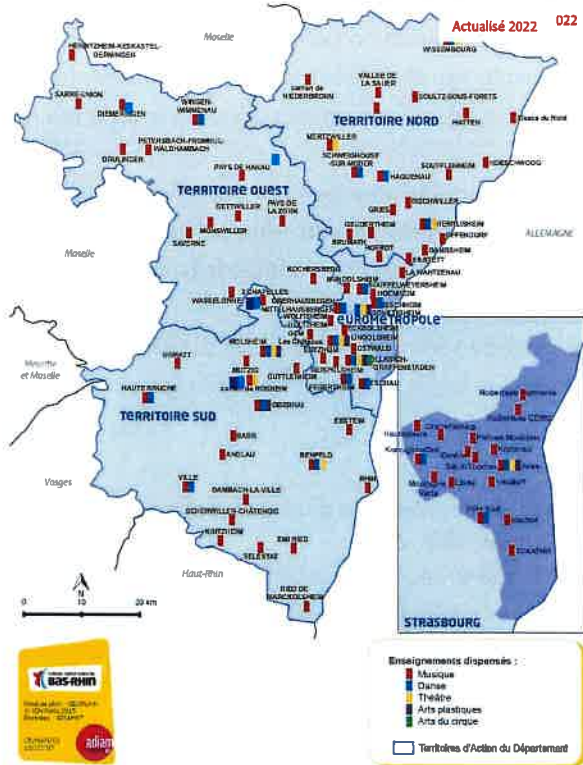


# Etablissements d'enseignement artistique subventionnés par la Collectivité européenne d'Alsace dans le cadre des schémas du Bas-Rhin et du Haut-Rhin

Septembre 2023



### Le réseau des établissements d'enseignement artistique du Bas-Rhin (2017) - disciplines enseignées



### Le réseau des établissements d'enseignement artistique du Bas-Rhin (2017) - Territoire d'Action Ouest



# Situation de l'établissement en 2023-2024

## A. Structure

### A-1. Convention et pilotage

La **convention** de création de l'École de Musique Crescendo, validée par les Conseils Municipaux des Communes de Dettwiller, Monswiller et Saverne en 2021 est présentée dans son intégralité en **Annexe 1** ; **elle fixe les modalités d'organisation de l'établissement ainsi que la répartition des coûts de fonctionnement du service entre les trois communes.**

La convention établit les **modalités d'organisation** suivantes :

- Il s'agit d'un établissement unique, avec une direction centralisée à Saverne, dont les enseignements sont répartis sur 3 sites,
- la direction de l'établissement, placée sous l'autorité d'une direction politique tripartite assurée par les maires des communes de Saverne, Dettwiller et Monswiller, au sein de la Direction des Affaires Culturelles de la ville de Saverne, est assurée par une personne désignée d'un commun accord par les 3 maires, qui occupe un poste à temps plein centralisé à Saverne,
- elle a la charge d'assurer le fonctionnement de l'établissement pour environ 600 élèves et une équipe d'une cinquantaine de professeurs, avec des enseignements et des projets répartis sur les 3 sites,
- la direction administrative et la direction du personnel sont assurées par la Ville de Saverne,
- les agents d'enseignement musical sont salariés par la Ville de Saverne.

La convention fixe la **répartition des coûts de fonctionnement du service** de la manière suivante :

- 83% pris en charge par la ville de Saverne,
- 7% pris en charge par la commune de Monswiller,
- 10% pris en charge par la commune de Dettwiller.

Un suivi régulier du fonctionnement de l'école de musique et de l'application de la convention est assuré par le **Comité de Suivi**, qui se réunit au minimum 3 fois par an et a pour rôle :

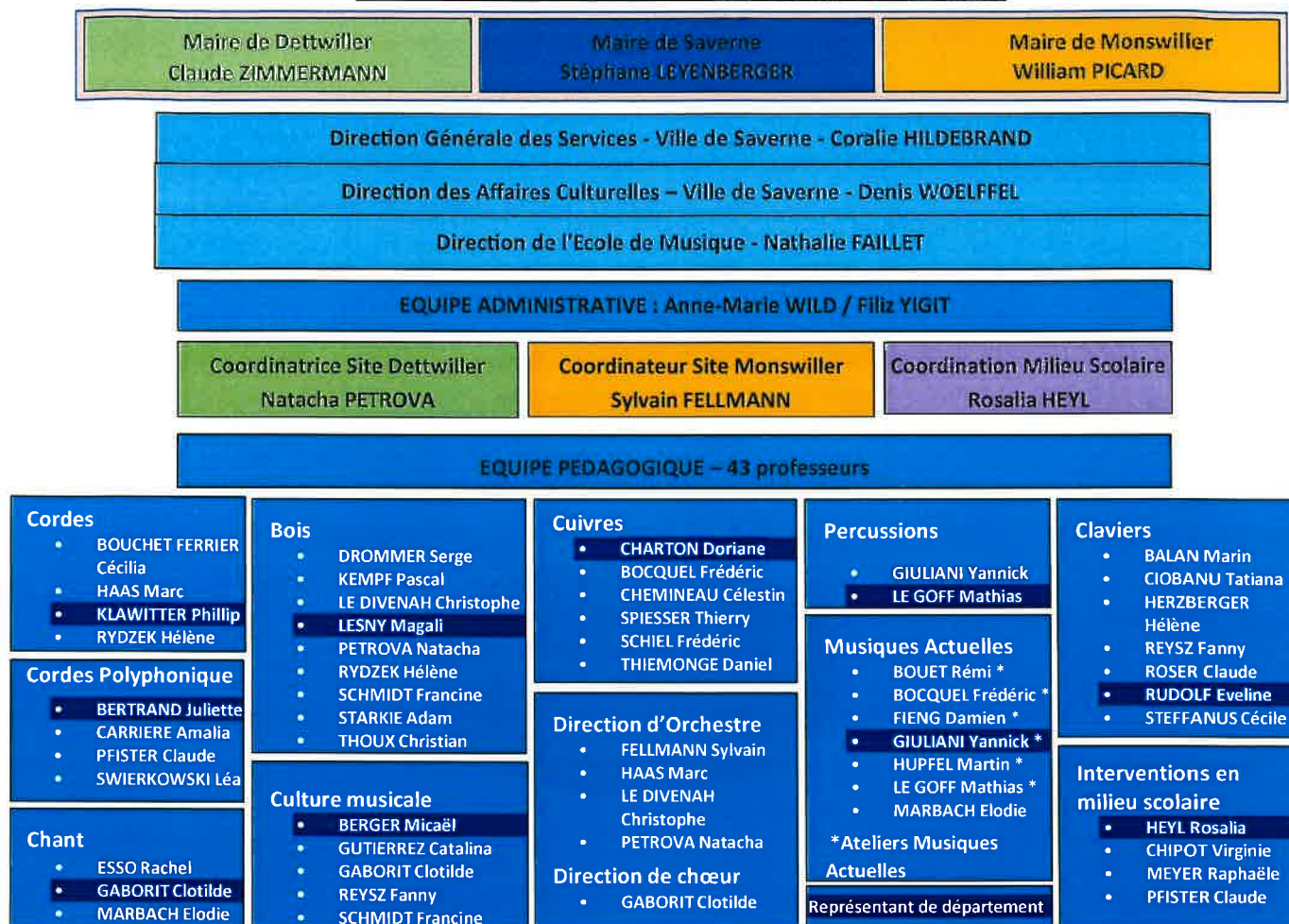
- D'assurer la direction politique de l'établissement, de définir les lignes directrices de fonctionnement et d'évolution de l'établissement en lien avec les politiques culturelles mises en œuvre sur le territoire,
- de valider chaque année le budget de l'établissement et la répartition des coûts pour chaque commune en lien avec la convention établie,
- de décider annuellement des volumes horaires hebdomadaires d'enseignement pour chaque professeur et d'adapter l'offre d'enseignement en fonction des enjeux et des particularités du territoire,
- de veiller au respect des termes de la convention établie entre les 3 communes et de la faire évoluer.

Comité de Suivi de l'Ecole de Musique Crescendo		
DETTWILLER	Maire de Dettwiller	Claude ZIMMERMANN
	Adjointe au maire	Christine GEBUS
MONSWILLER	Maire de Monswiller	William PICARD
	Adjointe au maire	Marie-Paule GAEHLINGER
SAVERNE	Maire de Saverne	Stéphane LEYENBERGER
	Adjoint au maire en charge des affaires culturelles	François SCHAEFFER
	Directrice Générale des Services	Coralie HILDEBRAND
	Directeur des Affaires Culturelles	Denis WOELFFEL
	Directrice d'Etablissement	Nathalie FAILLET



## A-2. Organisation

### ORGANIGRAMME DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE CRESCENDO



### FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES DE LA VILLE DE SAVERNE



### A-3. Aspects budgétaires

En 2022, les dépenses de fonctionnement de l'Ecole de Musique Crescendo (hors frais liés au bâtiment) s'élevaient à 1 175 596 € dont :

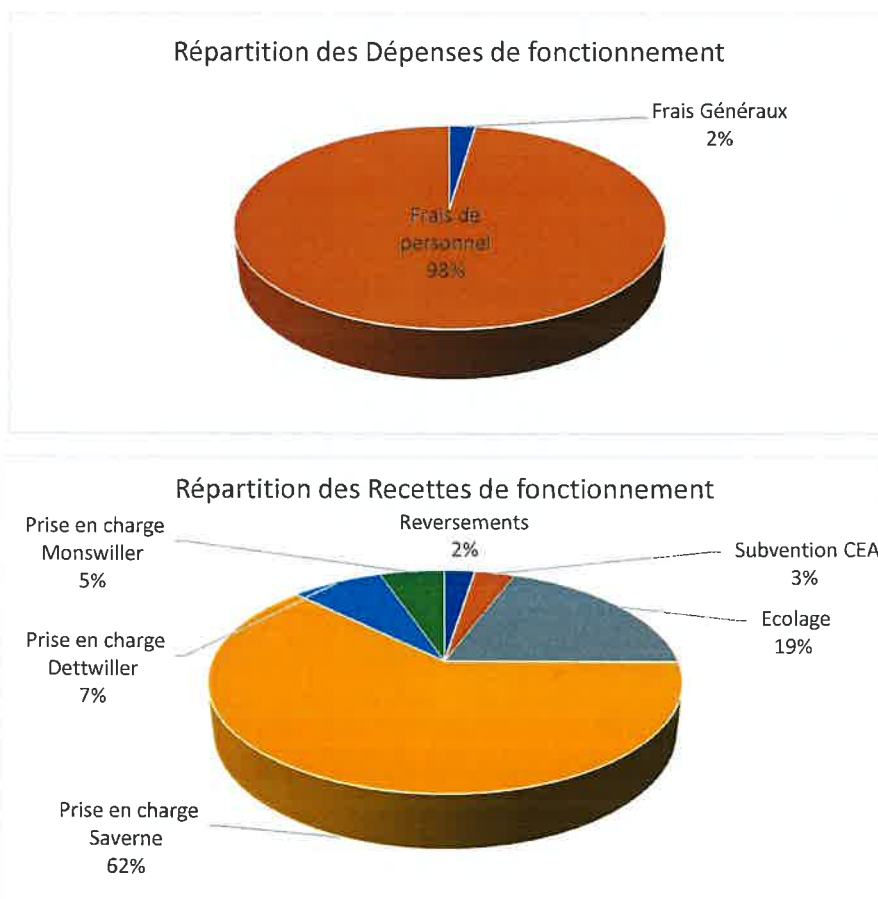
- 27 470 € de frais généraux de fonctionnement
- 1 148 126,41 € de frais de personnel

Les recettes s'élevaient à 294 931,27 € dont :

- 29 033 € de reversements
- 38 281 € de subvention départementale de la Collectivité Européenne d'Alsace
- 227 616,69 € de recettes d'écolage

Soit un reste à charge pour les communes de 880 664,79 € partagés à hauteur de :

- 730 951,78 € pour la ville de Saverne (83%)
- 88 066,48 € pour la commune de Dettwiller (10%)
- 61 646,54 € pour la commune de Monswiller (7%)



### A-4. Documents règlementaires

Le règlement intérieur de l'établissement ainsi que la grille tarifaire pour l'année scolaire 2023/2024 sont présentés en **Annexe 2** et **Annexe 3**.



## A-5. Locaux

Les enseignements de l'école de musique Crescendo se répartissent sur 3 sites :



### DETTWILLER

**37 rue du Château, Tour sud**

3 Salles dédiées à l'école de musique, située dans le bâtiment de l'école élémentaire.

1 salle mutualisée avec la Musique Municipale.

2 salles partagées avec la Musique Municipale de Dettwiller et l'Ensemble Vocal de Dettwiller.

Aucune des salles n'est accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.



### MONSWILLER

**Centre intergénérationnel, « La Vielle école », 7 Grand'Rue**

2 Salles dédiées, situées dans le bâtiment partagé avec le périscolaire. Occupation des salles partagées avec les associations.

1 Salle d'une jauge de 50 personnes, mutualisée avec les associations et le périscolaire. Equipée d'un piano à queue, elle sert également de manière récurrente pour les cours de piano et les auditions.

Toutes les salles sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.



### SAVERNE

**Carré des Ecuyers**

15 Salles dédiées à l'école de musique dont 1 salle d'orchestre mutualisée avec l'Orchestre d'Harmonie de Saverne.

1 salle auditorium mis à disposition d'ensembles vocaux amateurs.

2 salles sont accessibles aux Personnes à Mobilité Réduite.

L'inventaire du matériel mis à disposition sur chaque site est présenté en [Annexe 4](#).

## B. Les Equipes de l'EMC

### B-1. Equipe administrative

**La direction d'établissement** est assurée par un agent attaché territorial à temps plein.

**L'équipe administrative** est composée :

- D'un agent rédacteur territorial à temps plein, assurant les missions de responsable administratif,
- d'un agent contractuel à temps plein assurant les missions d'accueil, d'intendance, de logistique, et d'assistance à la responsable administrative.

**Trois agents de l'équipe pédagogique, en charge de coordination**, renforcent l'équipe administrative :

- Une coordinatrice du département d'Eveil Musical en Milieu Scolaire : ATEA 10h hebdomadaires,
- une coordinatrice des enseignements sur le site de Dettwiller : ATEA 6h hebdomadaires,
- un coordinateur des enseignements sur le site de Monswiller : ATEA 6h hebdomadaires.

**Missions des coordinateurs en charge des enseignements sur les sites de Dettwiller et Monswiller :**

- Veiller au bon fonctionnement des enseignements, en adéquation avec les directives de l'établissement, et gérer l'activité sur site (occupations salles, absences, etc...),
- assurer un lien de proximité avec les élèves, familles et professeurs de manière à traiter les problèmes rencontrés ou les faire remonter vers la direction si nécessaire,
- travailler en lien avec la direction de l'établissement pour l'organisation et la réalisation des évaluations et des projets pédagogiques et artistiques de la saison,
- gérer la logistique des événements se déroulant sur site.

**Missions de la coordinatrice du département d'Eveil Musical en Milieu Scolaire :**

- Veiller au bon fonctionnement du service en adéquation avec les directives de l'établissement,
- gérer l'activité du département : établir le planning des intervenantes, gérer les absences
- assurer un lien avec les partenaires de l'Education Nationale, faire remonter les problématiques vers la direction si nécessaire,
- travailler en lien avec la direction de l'établissement pour l'organisation et la réalisation des projets,
- participer aux réunions de travail de l'établissement et animer les réunions de travail de l'équipe
- assurer la visibilité du service au sein du réseau,
- élaborer le bilan d'activité annuel présenté au Comité de Suivi composé de représentants de la Communauté de Communes.

### B-2. Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée de **43 agents Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique** dont : 18 fonctionnaires / 21 agents contractuels en CDD / 4 agents contractuels en CDI.

43 professeurs qualifiés dont :

12 titulaires Diplôme d'Etat / 8 titulaires du DNSPM / 15 titulaires du DEM / 1 titulaire du DUMI.

Plus de **510 heures d'enseignement hebdomadaires**.

#### **Organisation des Instances de concertation**

L'équipe pédagogique s'organise par **départements**, qui regroupent les professeurs de disciplines de même famille d'instruments. Les représentants de chaque département sont élus pour 3 ans.

**Les réunions de départements** ont lieu au minimum une fois par an. Animées par le représentant du département, elles permettent aux enseignants d'échanger sur les problématiques spécifiques à leur discipline.

**Le Conseil Pédagogique** réunit une fois par trimestre les représentants de départements, les coordinateurs et l'équipe administrative. Cette instance de concertation traite de sujets d'ordre pédagogique, de projets artistiques et de toutes questions en lien avec le fonctionnement et l'évolution de l'établissement.

ECOLE de MUSIQUE CRESCENDO DETTWILLER MONSWILLER SAVERNE - ACTIVITES de l'EQUIPE PEDAGOGIQUE 2023   2024													
IMA : Musiques Actuelles / CI : Corsaires Instrumentales / CM : Culture Musicale / Acc : Accompagnements / CP : Cours Pédagogique / PA : Encadrement de Pratiques Artistiques / IMS : Interventions Musicales en Milieu Scolaire													
NOM, Prénom	Département	Enseignement Individuel	CI	CM	Enseignement Collectif	Compétences Annexes	Acc	CP	PA	IMS	SITE DET	SITE MON	SITE SAV
HAAS Marc	Cordes	Violon Alto	X		Orchestres à cordes								
BOUCHET-FERRIER Cécilia	Cordes	Violoncelle	X		Ensemble de violoncelles Musique de Chambre			x					
KLAWITTER Phillip	Cordes	Contrebasse à cordes	X						x				
CARRIERE Amalia	Cordes	Harpe	X										
PFISTER Claude	Cordes	Guitare acoustique			Ensemble de guitares 1 <sup>er</sup> cycle					x			
SWIERKOWSKI Léa	Cordes	Guitare Acoustique			Ensemble de Guitares								
BERTRAND Juliette	Cordes	Guitare acoustique	X		Ensemble de guitares	Arrangements / Ateliers Periscolaires		x					
RYDZEK Hélène	Cordes Bois	Viole de gambe Flûte à bec	X		Ensemble de flûtes à bec Ensemble de musiques anciennes								
LESNY Magali	Bois	Flûte traversière	X		Ensemble de flûtes traversières Cycle 1 et Cycle 2	Accueil d'élève(s) en situation de handicap		x	x				
PETROVA Natacha	Bois	Flûte traversière			Classe d'orchestre à vent Ensemble de flûtes traversières	Coordination pédagogique du site Dettwiller		x	x				
LE DIVENAH Christophe	Bois	Hautbois	X		Bande de hautbois Musique de chambre				x				
DROMMER Serge	Bois	Clarinette	X		Ensemble de Clarinettes				x				
SCHMIDT Francine	Bois	Clarinette		x									
STARKIE Adam	Bois	Clarinette / Saxophone											
KEMPF Pascal	Bois	Saxophone	X		Ensemble de saxophones				x				
THOUX Christian	Bois	Basson	X						x				
BERGER Micaël	Culture Musicale			x					x				
GUTIERREZ Catalina	Culture Musicale Eveil Musical			x									
GABORIT Clotilde	Culture Musicale Chant Choral			x	Ateliers tous en voix Chœur des élèves /Chorale Mots et Sons				x				

ÉCOLE de MUSIQUE CRESCENDO DETTWILLER MONSWILLER SAVERNE – ACTIVITES de l'EQUIPE PEDAGOGIQUE 2023   2024													
<small>MA : Marques Actuelles / CI : Carnet Instrumental / CM : Culture Musicale / Acc : Accompagnements / CP : Conseil Pédagogique / PA : Encadrement de Pratiques Amateurs /  IMS : Interventions Musicales en Milieu Scolaire</small>													
NOM, Prénom	Département	Enseignement Individuel	CI	CM	Enseignement Collectif	Compétences Annexes	Acc	CP	PA	IMS	SITE DET	SITE MON	SITE SAV
SCHIEL Frédéric	Cuivres	Trompette	x						x				
BOCQUEL Frédéric	Cuivres MA	Trompette	x		Ateliers MA / Musiques Improvisées								
SPIESSER Thierry	Cuivres	Trombone	x						x				
THIEMONGE Daniel	Cuivres	Cor d'harmonie	x						x				
CHARTON Doriane	Cuivres	Baryton						x	x				
CHEMINEAU Célestin	Cuivres	Euphonium / Tuba	x						x				
HUPFEL Martin	MA	Guitare électrique Guitare folk			Atelier(s) musiques actuelles (2)								
FIENG Damien	MA	Guitare électrique	x										
BOUET Rémi	MA	Guitare Basse	x		Atelier Musiques Actuelles								
GIULIANI Yannick	Percussion MA	Percussion Batterie	x		Ensemble de percussions Atelier(s) musiques actuelles (3)	Régisseur matériel Mission locale		x	x				
LE GOFF Mathias	Percussion MA	Percussion Batterie	x		Ensemble(s) de percussions (2) Atelier(s) musiques actuelles (2)			x	x				
BALAN Marin	Claviers	Piano	x				x						
CIOBANU Tatiana	Claviers	Piano											
HERZBERGER Héléne	Claviers	Piano			Atelier des pianistes		x						
RUDOLF Eveline	Claviers	Piano			Atelier des pianistes		x	x					
STEFFANUS Cécile	Claviers	Piano	x		Atelier des pianistes	Accueil d'élève(s) en situation de handicap	x						
REYSZ Fanny	Claviers	Accordéon	x	x									
ROSER Claude	Claviers	Orgue	x										
ESSO Rachel	Voix	Chant			Atelier d'initiation vocale / Atelier vocal	Accompagnement Piano	x						
MARBACH Elodie	Voix	Chant MA											
FELLMANN Sylvain					Direction d'Orchestre			x					
HEYL Rosalia	Intervenante				Interventions Scolaires	Coordination EMUSCO		x		x		COM	COM
CHIPOT Virginie	Intervenante				Interventions Scolaires					x		COM	COM
MEYER Raphaële	Intervenante				Interventions Scolaires					x		COM	COM

## C. Bilan des effectifs

### C-1. Evolution des effectifs et de la fréquentation des sites

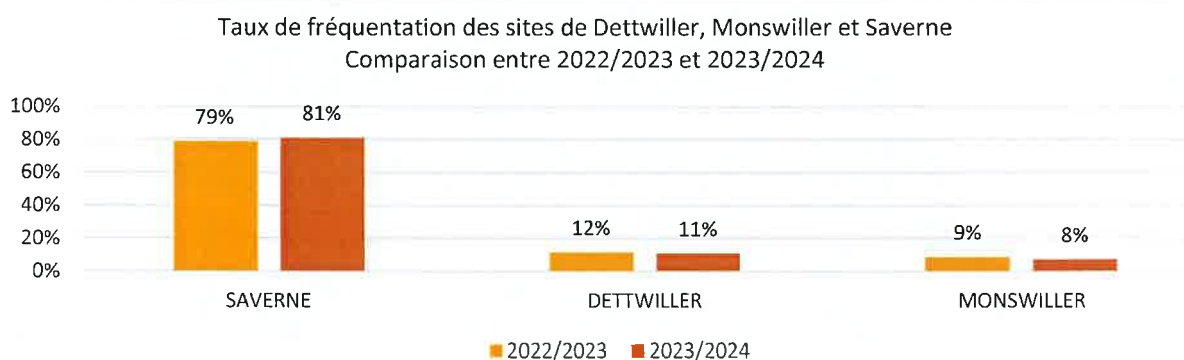
L'école de Musique Crescendo compte, à la rentrée 2023, **640 élèves**.

La crise sanitaire de 2020 à 2022 a induit une baisse des effectifs qui sont de nouveau à la hausse depuis 2022. Dans le tableau ci-dessous, les effectifs par site proviennent des indications de « site d'origine » données par les familles au moment de l'inscription.

EVOLUTION EFFECTIFS ELEVES - RENTREES 2020 à 2023				
Nombre d'élèves par site	2020 / 2021	2021 / 2022	2022 / 2023	2023/2024
	Ecole de Musique Crescendo			
Dettwiller	105	94	85	78
Monswiller	55	57	62	63
Saverne	443	424	435	470
Non défini			15	29
<b>TOTAL</b>	<b>603</b>	<b>575</b>	<b>597</b>	<b>640</b>

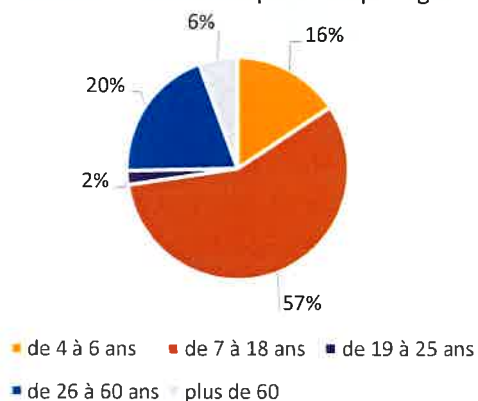
De plus en plus d'élèves fréquentent plusieurs sites dans le cadre de leur cursus à l'EMC ; aussi, le taux de fréquentation par site présenté ci-dessous est plus significatif pour mesurer l'activité dans chacun des sites, qui se révèle être sensiblement identique ces deux dernières années.

Les valeurs des taux de fréquentation sont à mettre en lien avec la capacité d'accueil des sites.



### C-2. Profil des élèves par âges

Effectifs d'élèves : Répartition par âges



Le public de l'Ecole de Musique est majoritairement en âge scolaire (4 – 18 ans). Stable globalement par rapport à l'année précédente avec plus d'élèves de 4-6 ans et moins d'élèves de 7-18 ans.

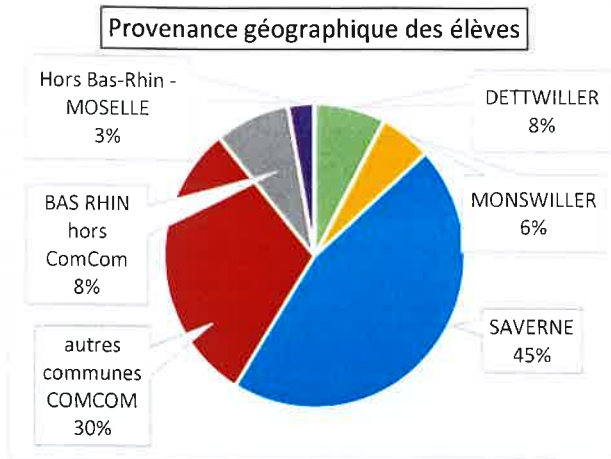
De nombreux élèves quittent le territoire au moment de leurs études secondaires, le public de 19 à 25 ans est donc moins important.

La proportion d'élèves adultes et seniors est stable.

Effectifs d'élèves par âges en 2022/2023 pour comparaison				
4 à 6 ans	7 à 18 ans	19 à 25 ans	26 à 60 ans	+ 60 ans
14%	60%	2%	18%	6%



### C-3. Provenance géographique des élèves

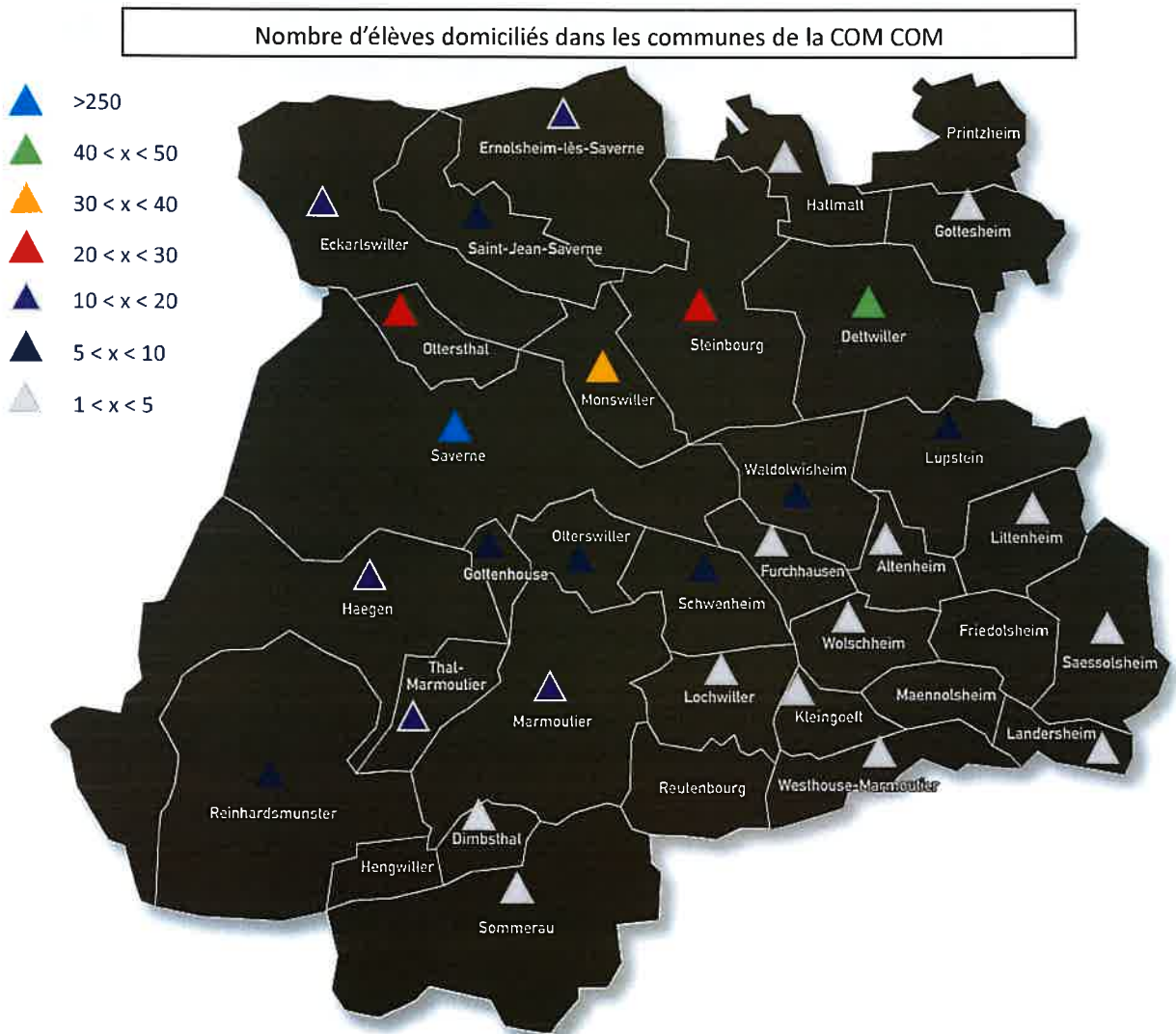


La majorité des élèves sont domiciliés à Saverne, Dettwiller, et Monswiller (377 au total).

195 élèves sont domiciliés dans d'autres communes de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

48 élèves sont domiciliés dans des communes du Bas-Rhin en dehors du périmètre de la Communauté de Communes.

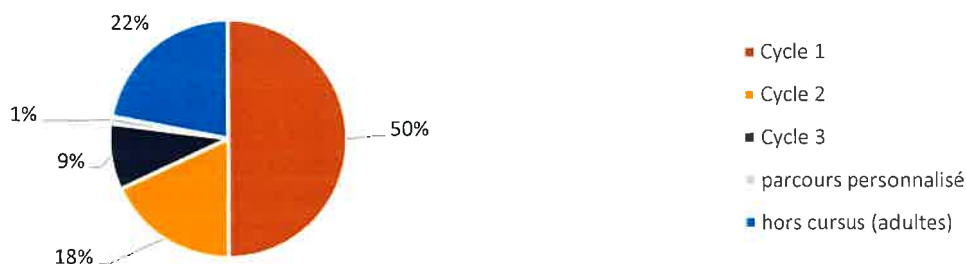
20 élèves sont domiciliés en dehors du département du Bas-Rhin.



## C-4. Effectifs d'élèves

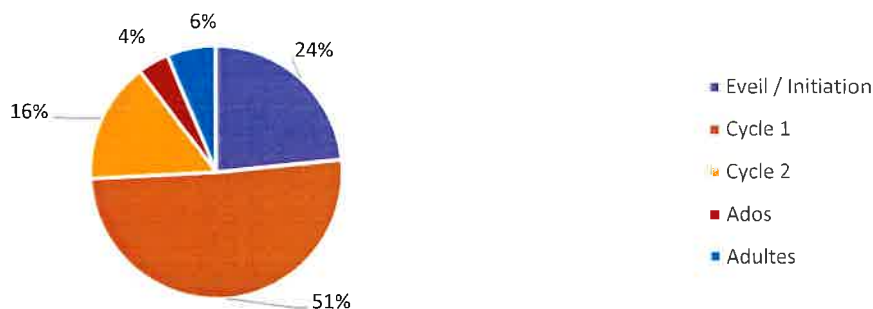
Effectifs par disciplines et par niveaux – cours individuels							
Familles	Disciplines	Niveaux - Coursus					Totaux
		Cycle 1	Cycle 2	Cycle 3	Hors Coursus	Parcours Personnalisé	
CORDES	Violon / Alto	20	3		7		30
	Violoncelle	7	1		3		11
	Contrebasse	2	2		1		5
	Viole de Gambe				4		4
BOIS	Flûte à bec	1			2		3
	Flûte traversière	16	14	10	5		45
	Hautbois	2	1	2	1		6
	Clarinette	12	8	2	4		26
	Basson	4					4
	Saxophone	7	2		6		15
CUIVRES	Trompette	13	5		4		22
	Trombone	5	1				6
	Cor	5	3		1		9
	Euphonium Baryton Tuba	9	9		4		22
PERCUSSIONS	Percussions (Hors MA)	22	10	2	4	1	39
INSTRUMENTS POLYPHONIQUES	Guitare Acoustique	38	7	1	14	1	61
	Harpe	3		2			5
	Accordéon	4		1			5
	Orgue	3		3			6
	Piano	65	21	4	40	1	131
CHANT	Chant lyrique	1	2	3	17		23
MUSIQUES ACTUELLES	Chant Musiques Actuelles	3		5			8
	Guitare Electrique	14	3	9			26
	Guitare Basse	2	2	3			7
	Percussion	4	2	1			7
Totaux	Toute discipline	262	96	48	117	3	526
	en pourcentage	50%	18%	9%	22%	1%	100%

Effectifs d'élèves en Coursus Instrumental et Vocal - cours individuels - par niveaux



Effectifs par parcours et par niveaux – Coursus CULTURE MUSICALE						
Familles	Disciplines	Niveaux – Coursus				Totaux
		Eveil	Cycle 1	Cycle 2	Hors Coursus	
CURSUS EVEIL MUSICAL	Jardin Musical	27				27
	Eveil Musical	26				26
	DIV	40				40
	Initiation	10				10
CURSUS FORMATION MUSICALE	Niveau 1		132			132
	Niveau 2		94			94
	Niveau 3			57		57
	Niveau Fin d'Etudes			13		13
CURSUS ADOS	ADOS 1		5			5
	ADOS 2		4			4
	ADOS 3		4			4
CURSUS ADULTES	ADULTES 1				12	12
	ADULTES 2				9	9
	ADULTES 3				5	5
Totaux	Toute discipline	103	239	70	26	438
	en pourcentage	24%	55%	16%	6%	100%
CARROUSEL INSTRUMENTAL	DIV et INITIATION	50				50

Effectifs d'élèves en Coursus Culture Musicale - cours collectifs - par niveaux



Les chiffres ci-dessus mettent en évidence l'un des points forts de l'établissement, la diversité des disciplines et des cursus proposés, avec des propositions d'enseignements qui tendent à toucher tous les publics et à s'adapter aux projets musicaux de chacun en fonction de son âge et de ses objectifs.

Le nombre important d'élèves en cursus d'éveil musical, en 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle, rejoint le constat d'un public majoritairement en âge scolaire.

La baisse d'effectifs après le second cycle est partagée par la majorité des établissements d'enseignement artistiques. Elle découle d'un constat sociologique récurrent, avec des élèves amenés à quitter le secteur pour poursuivre leurs études secondaires, et également moins d'élèves qui s'engagent dans un projet musical à ce stade de leur parcours scolaire.

## C-5. Répartition des enseignements sur les 3 sites

Les enseignements sont répartis sur les 3 sites de Dettwiller, Monswiller et Saverne dans l'optique de maintenir une offre de proximité sensiblement identique à la situation vécue par les familles avant le regroupement des trois écoles de musique.

### Répartition des enseignements sur chaque site

Nombre de classes par site				Nombre d'ensembles par site			
DISCIPLINE	DETT	MONS	SAV	DISCIPLINE	DETT	MONS	SAV
Jardin Musical			3	Ateliers Tous en Voix		2	3
Eveil Musical			4	Chœur des élèves			2
Découverte Instrumentale et Vocale		2	3	Chorale inclusive			1
Initiation			1	Atelier Vocal			1
FM Cycle 1	4	3	18	Orchestre à Cordes			1
FM Cycle 2	1	1	7	Ensemble de violes de gambe			1
FM ADOS			3	Ensemble de violoncelles			1
FM ADULTES	1		2	Classes d'Orchestre à vent	1		1
Violon			1	Orchestre à vents			1
Alto			1	Ensemble Instrumental		1	
Violoncelle			1	Ensembles de Flûtes Traversières		1	1
Viole de Gambe			1	Bande de Hautbois Junior			1
Contrebasse			1	Ensemble de Clarinettes			1
Flute traversière	1	1	1	Ensemble de Saxophones			1
Flute à bec			1	Ensemble de Percussions		1	1
Hautbois			1	Ateliers de Pianistes		1	4
Clarinette	1	1	1	Ensemble d'Accordéon	1		
Basson			1	Ensemble de Guitares	1	1	3
Saxophone	1		1	Musique de Chambre			1
Trompette	1	1	1	Ensemble de Musique ancienne			1
Trombone			1	Atelier de Musique Improvisée	1		
Cor			1	Groupes de Musiques Actuelles			7
Baryton / Tuba			1				
Percussions	1	1	1				
Batterie	1	1	1				
Guitare classique	1	2	3				
Guitare Folk			1				
Guitare Electrique			2				
Guitare Basse			1				
Chant			2				
Accordéon	1						
Piano	2	1	3				
Harpe			1				
Orgue			1				

La liste des disciplines enseignées à l'EMC ainsi que des pratiques collectives, telle qu'elle est communiquée aux élèves, est présentée en Annexe 5.



## Organisation pédagogique

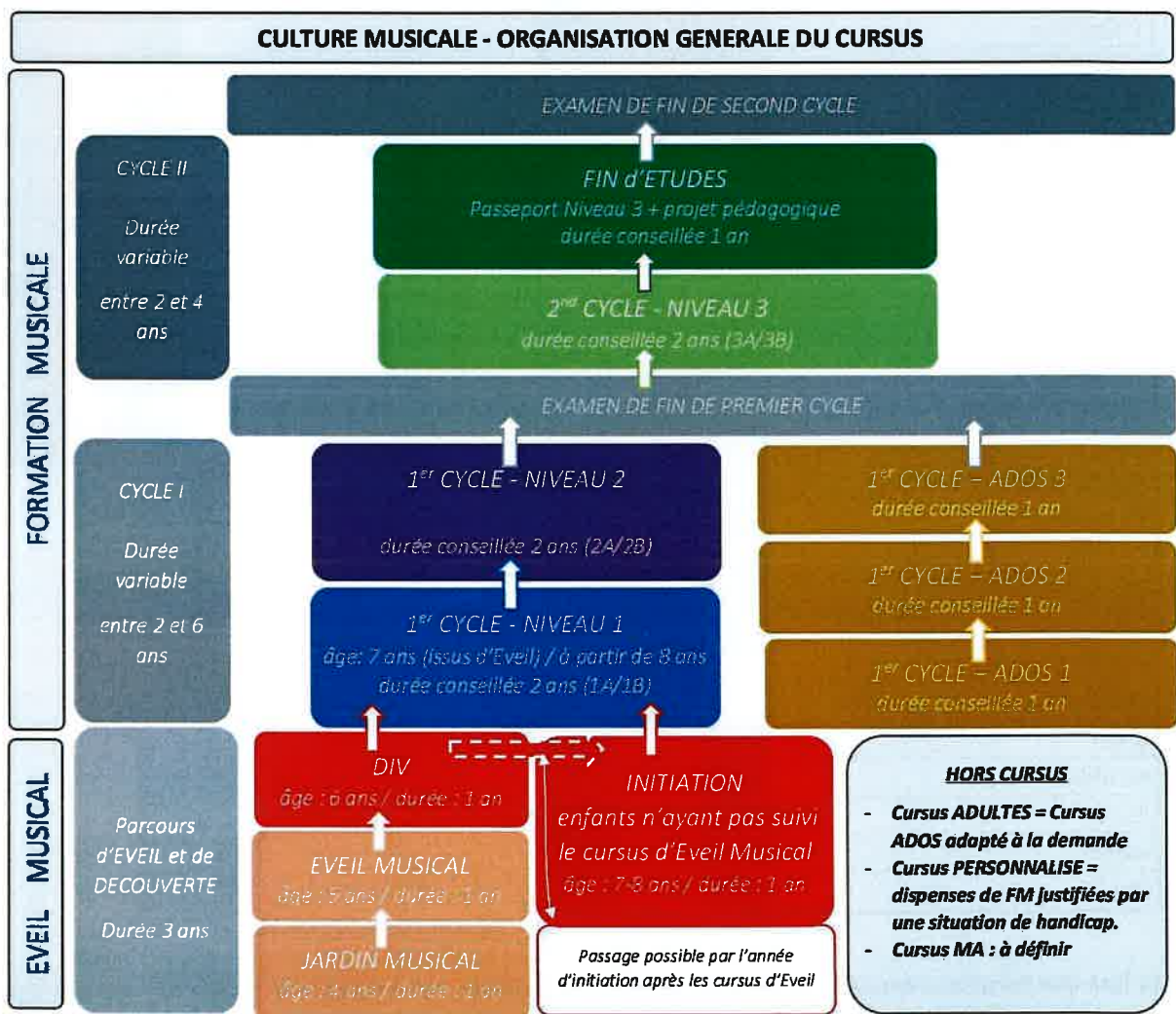
Les enseignements dispensés au sein de l'École de Musique Crescendo sont articulés autour de 3 axes : **l'enseignement individuel d'une pratique instrumentale ou vocale, la culture musicale et la pratique collective.** L'objectif principal de ce fonctionnement est d'offrir aux élèves un bagage complet de compétences leur permettant de devenir des musiciens amateurs autonomes et épanouis, capables de s'intégrer à n'importe quel ensemble de pratique amateur ou à rejoindre un cursus professionnalisant.

L'enseignement est organisé par **cycles**, périodes pluriannuelles qui permettent la réalisation d'un certain nombre d'objectifs d'acquisition de compétences.

### A. Organisation des enseignements

#### A-1. Cursus de Formation Musicale

La Culture Musicale, incluant le parcours d'Eveil Musical (de 4 à 6 ans) et la Formation Musicale (à partir de 7 ans), est intimement liée et associée à l'ensemble des apprentissages et pratiques musicales, qu'elles soient individuelles ou collectives. Elle constitue un élément déterminant pour garantir un degré de connaissance et de compréhension des différents langages musicaux nécessaires à l'épanouissement de tout musicien et à sa faculté d'intégration dans les ensembles.





### Le cursus d'Éveil Musical et d'Initiation :

L'objectif principal de la phase d'éveil et d'initiation est d'affiner les perceptions et de développer des aptitudes, par des démarches où le corps en mouvement est mis en relation avec le monde sonore et avec l'espace. Tout au long de cette période d'éveil, la pratique de groupe sera largement privilégiée, et la notion de jeu omniprésente.

- **Le cursus d'Éveil Musical s'adresse aux élèves de 4 à 6 ans** et comprend 3 étapes :
  - o Le Jardin Musical : pour les élèves de 4 ans. Cours collectif de 45 minutes
  - o L'Éveil Musical : pour les élèves de 5 ans. Cours collectif d'1h
  - o La Découverte Instrumentale et Vocale : pour les élèves de 6 ans. Cours collectif de 45 minutes, associé à un atelier « Tous en Voix » de 45 minutes.
- **L'année d'Initiation s'adresse aux élèves de 7 ou 8 ans** n'ayant pas suivi de cursus d'Éveil Musical et n'ayant pas abouti leur choix instrumental. Il se compose également d'un cours collectif de 45 minutes et d'un atelier « tous en voix » de 45 minutes.
- **Le cours de Découverte Instrumentale et Vocale, ainsi que l'année d'Initiation, sont associées au dispositif du Carrousel Instrumental** qui se déroule tout au long de l'année et a pour objectif d'accompagner les élèves et leurs parents dans la démarche de choix instrumental. Ce dispositif se déroule en 3 phases :
  - o 1<sup>er</sup> trimestre : Présentation des instruments enseignés dans notre établissement aux élèves des classes de DIV et Initiation dans un cadre collectif.
  - o 2<sup>ème</sup> trimestre : 1<sup>er</sup> tour du Carrousel Instrumental composé de 6 rendez-vous de découverte instrumentale, en petits groupes de 2 ou 3 élèves, pour 3 instruments choisis initialement par l'élève, et 3 instruments choisis par l'établissement permettant d'intégrer les instruments rares et généralement peu choisis.
  - o 3<sup>ème</sup> trimestre : 2<sup>ème</sup> tour du Carrousel Instrumental composé de 6 rendez-vous de découverte instrumentale, en petits groupes de 2 ou 3 élèves, 2 rendez-vous par instrument pour 3 instruments sélectionnés par l'élève parmi les 6 découverts au 1<sup>er</sup> tour.

Les rendez-vous de découverte instrumentale des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> tour du Carrousel permettent aux élèves de rentrer en contact avec l'instrument accompagnés d'un professeur spécialiste de sa discipline, et grâce à un parc d'instruments « petites mains » exclusivement dédié à ce dispositif.

Ce dispositif permet d'assurer le renouvellement constant des classes.

**Chaque année à l'issue du dispositif, environ 35% des élèves choisissent un instrument qui ne faisait pas partie de leur 3 choix initiaux.**

Le cursus de **Formation Musicale** est organisé par cycles :

- **Le premier cycle est un cycle de découverte et d'appropriation des éléments musicaux** : chant, rythme, écoute, lecture, éléments simples de notation. L'apprentissage est essentiellement oral durant les deux premières années. Le contenu permet de mettre en œuvre les bases de la musicalité, par l'apprentissage des repères de lecture et d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptés à l'âge des élèves.
- **Le second cycle** permet à l'élève de consolider les bases lui permettant de tenir sa place dans une pratique, de comprendre et assumer les répertoires qui sont à sa portée et de développer une attitude curieuse et inventive par rapport au répertoire musical dans son ensemble. Il inclut une ouverture et une compréhension culturelle, historique, sociologique, liée au répertoire dans toutes les esthétiques, avec de possibles références à d'autres domaines artistiques. Le développement de cette aptitude à entendre, commenter et analyser les œuvres donnent les outils nécessaires à leur exécution et à leur interprétation.

En cours de cycle, les élèves évoluent par **niveaux de compétences**. Le contenu des compétences pédagogiques pour chaque niveau est établi sous forme de **passesports de compétences**. Ces passeports ont été élaborés par l'ensemble de l'équipe des professeurs de Formation Musicale et ont été validés par le Conseil Pédagogique.

La durée d'apprentissage dans chaque niveau peut varier de 1 à 3 ans ; cette souplesse permet de s'adapter au rythme d'apprentissage et de maturation propre à chaque élève.

Le passage d'un niveau au niveau supérieur est conditionné par l'acquisition du nombre de compétences indiqué dans chaque passeport.

Cette organisation a été conçue dans le but d'offrir un maximum de chances de réussite aux élèves, et une meilleure visibilité sur l'évolution de l'élève pour les parents.

**Le BREVET de FIN d'ETUDES** est obtenu après validation du passeport de compétence de Niveau 3 et du projet de Fin d'Etudes qui consiste à présenter un travail collectif de création musicale, souvent réalisé en collaboration avec un artiste programmé dans le cadre de la saison culturelle de l'Espace Rohan.

Un cursus spécifique intitulé « **cursus Ados** » est mis en place pour les élèves débutant la musique à l'âge de 11 ans ou à l'âge adulte. Le premier cycle est réduit à 3 niveaux, d'une durée variable de 1 à 2 ans, adaptable en fonction des élèves. Les élèves rejoignent ensuite le cursus classique en second cycle.

## A-2. Cursus Instrumental et Vocal

L'enseignement spécialisé instrumental et Vocal s'organise par cycles, qui permettent la réalisation d'un certain nombre d'objectifs de formation que l'on a préalablement définis ; ces objectifs concourent à l'acquisition de compétences dont on peut constater la cohérence à l'issue de la période établie. Chaque cycle marque les grandes étapes de la maturité des élèves.

- **Le premier cycle** dure entre 4 à 6 ans. Les contenus et démarches de ce cycle privilégient l'approche sensorielle et corporelle, le développement de la curiosité, la construction de la motivation. Ils donnent les bases de la pratique individuelle et collective, accompagnées des repères d'écoute, du vocabulaire et des connaissances adaptées à l'âge des élèves. La place faite à la globalité des démarches et à l'évaluation continue est essentielle. Temps de cours individuel en premier cycle : 30 minutes

- **Le second cycle** dure entre 3 à 5 ans. La formation en deuxième cycle consolide et élargit les acquis, et permet à l'élève de viser une autonomie dans sa pratique, en se constituant un répertoire et en développant une attitude curieuse et inventive par rapport au phénomène musical dans son ensemble. Les compétences acquises contribuent au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle. Ce cycle a aussi pour finalité l'appropriation d'un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome et enfin, d'être capable de tenir sa place dans une pratique collective. Temps de cours individuel en second cycle : 30 minutes

- **Le troisième cycle** : A l'issue du second cycle, l'élève sort du cursus ou choisit de poursuivre un parcours en troisième cycle. Ce cycle permet à l'élève d'approfondir sa pratique et sa culture, en vue de conduire de manière autonome un projet artistique.

Temps de cours individuel en 3<sup>ème</sup> cycle : 45 minutes

- **Le cursus adultes** : Le public adulte représente plus de 20% des effectifs de l'école de musique. Afin de pouvoir répondre aux attentes de ces publics, un cursus adulte a été mis en œuvre. Sans objectif d'évaluation, il a essentiellement pour but de permettre la progression des élèves quels que soient leurs parcours, et de leur donner accès aux pratiques collectives et aux projets proposés par l'établissement pour faciliter leur progression.

Le document explicatif des cursus, à destination du public, est présenté en **Annexe 6**.

### A-3. Pratiques Collectives

Les pratiques collectives font partie intégrante de la démarche d'enseignement, et sont recommandées pour les élèves de tous niveaux. **25 types de pratiques collectives**, réparties en 44 ensembles, leur sont proposées.

<b>Liste des pratiques collectives et effectifs</b>		
<b>Pratiques Collectives</b>	<b>Nombre d'ensembles</b>	<b>Nombre d'élèves</b>
Ateliers Tous en Voix (liés à la FM DIV et INITIATION)	5	48
Chœur des élèves	2	60
Chorale inclusive	1	19
Atelier Vocal (classe de chant lyrique)	1	6
Orchestre à Cordes	1	14
Ensemble de violes de gambe	1	3
Ensemble de violoncelles	1	3
Classes d'Orchestre à vent	2	37
Orchestre à vents	1	30
Ensemble Instrumental	1	10
Ensembles de Flûtes Traversières	3	17
Bande de Hautbois Junior	1	5
Ensemble de Clarinettes	1	5
Ensemble de Saxophones	1	4
Ensemble de Percussions	2	10
Ateliers de Pianistes	4	57
Ensemble d'Accordéon	1	4
Ensemble de Guitares	5	28
Musique de Chambre	4	10
Ensemble de Musique ancienne	1	5
Atelier de Musique Improvisée	1	5
Groupes de Musiques Actuelles	8	50
Musique Municipale de Dettwiller		10
Orchestre d'Harmonie de Saverne		23
Petits chanteurs de Saverne		24
<b>TOTAL</b>	<b>44</b>	<b>425</b>

Afin de garantir la cohérence de l'enseignement des pratiques collectives, un schéma d'orientation a été établi par l'équipe pédagogique ; il permet de s'assurer que les élèves découvrent la diversité du travail d'ensemble tout au long de leur parcours. Les principes de ce schéma d'orientation sont les suivants :

- Durant les 2 premières années de pratique, l'élève est prioritairement orienté vers les pratiques collectives vocales.
- A partir de la 3ème année lorsqu'un degré d'autonomie suffisant est atteint, l'élève est intégré prioritairement dans les orchestres, ou dans les ensembles instrumentaux.
- A partir du 2nd cycle :
  - o La pratique de la musique de chambre est fortement favorisée,
  - o les ateliers de Musiques Actuelles sont également conseillés pour toutes les disciplines qui peuvent s'y intégrer.

Notre établissement est partenaire de nombreux ensembles de pratiques amateurs et notre schéma pédagogique reconnaît comme pratique collective toute participation des élèves dans ces ensembles (Petits chanteurs de Saverne, Ensemble des filles de la licorne, Orchestre d'Harmonie de Saverne, Musique Municipale de Dettwiller, etc..)

#### A-4. Evaluations

Concernant les **évaluations instrumentales et vocales, en cours d'un cycle**, l'élève bénéficie d'une évaluation continue prenant en compte notamment sa progression, son implication, la qualité de son travail, sa participation à la vie de l'établissement.

En fin de cycle, les candidats doivent présenter à un jury de professionnels invités un programme composé :

- **Pour le 1<sup>er</sup> cycle** : d'une œuvre imposée et d'une œuvre au choix, toutes 2 représentatives des objectifs pédagogiques propres à leur cycle, et d'un entretien avec les membres du jury permettant d'évaluer le degré de motivation de l'élève, sa culture musicale et son intérêt général pour la musique.

A l'issue de l'examen de fin de 1<sup>er</sup> cycle l'établissement délivre à l'élève une attestation de réussite.

- **Pour le 2<sup>ème</sup> cycle** : d'une œuvre imposée et d'une œuvre au choix, toutes 2 représentatives des objectifs pédagogiques propres à leur cycle, d'une épreuve de mise en loge d'une vingtaine de minutes, et d'un entretien avec les membres du jury permettant d'évaluer le degré de motivation de l'élève, sa culture musicale, son intérêt général pour la musique, et permet également d'avoir un échange avec l'élève sur son projet musical à l'issue de ce cycle.

A l'issue de l'examen de fin de 2<sup>nd</sup> cycle l'établissement délivre à l'élève un Brevet de Fin de 2<sup>nd</sup> cycle.

- **Le 3<sup>ème</sup> cycle** se termine par un récital proposé par l'élève et dont il maîtrise toute l'organisation, la programmation, la présentation.

Dans un établissement non classé, le troisième cycle n'est pas diplômant.

#### A-5. Enseignement des Musiques Actuelles

Les élèves inscrits dans l'une des disciplines du département Musiques Actuelles (percussions, chant, guitare électrique, guitare basse) suivent les mêmes schémas d'enseignements que les élèves en cursus classique pour la pratique individuelle, la Formation Musicale, et les modalités d'évaluation.

A contrario, le schéma d'orientation des élèves en pratiques collectives mis en œuvre au sein de l'établissement ne s'applique pas aux élèves du département Musiques Actuelles qui évoluent collectivement au sein d'une dizaine d'ateliers et travaillent autour d'un répertoire essentiellement pop-rock.

### B. Projets pédagogiques et artistiques

La production publique fait partie intégrante du parcours de l'apprenti musicien ; savoir produire une interprétation en public est un élément indissociable au fait de développer un certain savoir-faire et une certaine qualité d'écoute.

De plus, assurer la diffusion des productions liées à l'activité pédagogique de l'établissement, favoriser la rencontre avec des artistes, entretenir des liens étroits avec les pratiques amateurs et les structures professionnelles de création et de diffusion font également partie intégrante des missions de l'établissement.

C'est pourquoi l'établissement propose chaque année aux élèves environ **80 évènements**, auditions, concerts, animations, masterclass, qui sont autant d'occasions de restituer leur travail et d'interagir avec le milieu artistique professionnel.



## B-1. Dynamique des projets

**Les Impromptus** : Auditions pluridisciplinaires, les impromptus musicaux se déroulent une fois par mois sur l'un des 3 sites de l'établissement, avec la possibilité pour l'élève de bénéficier d'un accompagnement au piano par le professeur référent. Ils permettent de se familiariser avec l'exercice de la production en public devant un public restreint d'une quarantaine de personnes et dans un environnement familier pour l'élève.

**Les Auditions de classe** : Chaque professeur propose au minimum une fois par an un projet pour sa classe, qui peut ou non s'appuyer sur une collaboration ou un partenariat, qui permet l'interaction entre élèves d'une même discipline et d'entretenir la dynamique de classe.

**Les Master class** : L'EMC accueille chaque année des artistes, musiciens professionnels ou professeurs de Conservatoires à Rayonnement Régional, pour des séances de travail et des rencontres avec les élèves. Dans le cadre d'un partenariat avec l'AJAM (Association des Amis des Jeunes Artistes Musiciens) deux concerts programmés par l'association donnent lieu à une action pédagogique associée.

**Les concerts de l'Etablissement restitués à l'Espace Rohan salle Jean-Louis Barrault (salle de 500 places) :**

« CONCERT DE FIN D'ANNEE – Version acoustique » : concert à thème, porté par un département. Par exemple en 2023 : projet « PSST » autour d'Adolphe Sax, création d'un ensemble d'une soixantaine d'élèves saxophonistes et tubistes, commande d'une création originale pour l'ensemble et d'une création de concerto pour saxophone, tuba, et Orchestre d'Harmonie. Projet réalisé en partenariat avec l'Orchestre d'Harmonie de Saverne.

« CONCERT DE FIN D'ANNEE du département Musiques Actuelles » : concert à thème. Par exemple en 2023 : musiques de films et de séries.

« CONCERT COME TOGETHER » : concert-rencontre entre les départements Musique Actuelles de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse de Haguenau, de l'Ecole de Musique Crescendo et du SIVU Ravel.

**Le lien avec les ensembles de pratiques musicales amateurs** : L'Ecole de Musique Crescendo entretient des liens étroits et amicaux avec les ensembles amateurs du territoire, et participe notamment chaque année aux concerts annuels de l'Orchestre d'Harmonie de Saverne et de la Musique Municipale de Dettwiller.

Les collaborations avec les ensembles vocaux associatifs du territoire sont également nombreuses, notamment avec l'ensemble des « Petits Chanteurs de Saverne », avec l'Ensemble Vocal de Saverne et la chorale Concordia qui répètent dans les locaux de l'école de musique sur le site de Saverne, ainsi qu'avec l'Accordéon Club.

**Les projets transversaux avec les structures culturelles de la Ville de Saverne** : Les interactions avec les autres structures culturelles de la ville de Saverne sont favorisées par les échanges réguliers organisés au sein du service, qui donnent lieu à des projets croisés comme les animations avec le musée et la bibliothèque qui se déroulent une fois par trimestre, ou des auditions de classe hors de nos murs (ciné-concert avec le Ciné-Cubic).

**Les actions pédagogiques en lien avec la saison culturelle de l'Espace Rohan** : L'Espace Rohan met chaque année en œuvre des actions pédagogiques en lien avec les artistes programmés dans le cadre de sa saison culturelle. Rencontres, Masterclass, accompagnements à la création, des actions qui permettent de familiariser l'élève avec le monde du spectacle, l'environnement scénique, la démarche de créativité et à le sensibiliser en tant qu'acteur autant que spectateur.

**La participation aux animations de la ville** : L'EMC est fréquemment sollicitée pour l'animation d'événements organisés par les communes : Course de la Savernoise, Semaine de la Santé mentale, Festival jeune public « Mon Mouton est un lion », fêtes de la musique, Festival de Cultures urbaines, féeries de Noël, fête du monde, ...

**Les sollicitations de nos partenaires** : Notre équipe se montre également volontaire pour répondre aux sollicitations de différents partenaires (Festival châteaux et légendes de la CEA, marches musicales...).

## B-2. Nos partenaires

### Structures Culturelles :

Musée du Château des Rohan  
Espace Rohan  
Bibliothèque Municipale de Saverne  
Ciné Cubic

### Ensembles de pratiques musicales amateurs :

Orchestre d'Harmonie de Saverne  
Musique Municipale de Dettwiller  
Ensemble Vocal « Petits Chanteurs de Saverne »  
Ensemble Vocal de Saverne  
Ensemble Vocal Concordia  
Accordéon Club de Saverne

### Education Nationale

### Structures :

Mission Locale  
CCAS  
Périscolaire

### Collectivités partenaires :

CEA / DRAC  
Communauté de Communes du Pays de Saverne  
Communes de Dettwiller, Monswiller, Saverne

### Associations :

Amis de la Chapelle (Haut-Barr)  
Amis de la roseraie  
AJAM  
Association Arc en Ciel  
Association Tôt ou t'Art  
Cadence

## B-3. Lieux de restitution

### Site de Saverne

Salle Jean-Louis Barrault, Espace Rohan, Château des Rohan, salle en gradin de 500 places, espace scénique (1)  
Salle Marie-Antoinette, château des Rohan, maximum 200 places (2)  
L'auditorium de l'Ecole de Musique Crescendo, site de Saverne, 40 places (3)  
En extérieur :  
Le carré de Ecuyers, cours de l'Ecole de Musique à Saverne / la scène mobile de la Ville de Saverne

### Site de Monswiller

Salle Carmin, salle polyvalente, 50 places  
Salle du Zornhoff, salle polyvalente, gradin rétractable de 400 places, jauge variable jusqu'à 1000 places (4)

### Site de Dettwiller

La salle Hohgraben sur le site de Dettwiller, salle polyvalente, 50 places (5)

(1)



(2)



(3)

((4)



((5)



## B-4. Présentation d'une saison artistique et pédagogique

<b>RECAPITULATIF d'une Saison Artistique et Pédagogique (exemple sur 2022/2023)</b>					
<b>CONTEXTE PARTENAIRES</b>	<b>PROJET</b>	<b>CLASSES CONCERNEES</b>	<b>LIEU</b>		
EMC	IMPROMPTUS	Pluridisciplinaire	Saverne, EMC, Auditorium		
		Pluridisciplinaire	Saverne, EMC, Auditorium		
		Pluridisciplinaire	Dettwiller, Salle Hohgraben		
		Pluridisciplinaire	Saverne, EMC, Auditorium		
		Pluridisciplinaire	Saverne, EMC, Auditorium		
		Pluridisciplinaire	Saverne, EMC, Auditorium		
		Pluridisciplinaire	Dettwiller, Salle Hohgraben		
		Pluridisciplinaire	Monswiller, Salle Carmin		
		Pluridisciplinaire	Monswiller, Salle Carmin		
			Toutes classes	Saverne, EMC, Auditorium	
EMC	Auditions de Classes	Orgue et Instruments anciens	Saverne Eglise de la Nativité		
		Piano	Saverne salle Marie-Antoinette		
		Flûtes traversières	Saverne ER Salle Lully		
		Guitares 3 sites	Saverne salle Marie-Antoinette		
		Hautbois	Saverne, EMC, Auditorium		
		Violoncelle	Saverne, EMC, Auditorium		
		Piano	Saverne, EMC, Auditorium		
		Piano	Saverne salle Marie-Antoinette		
		Chant	Saverne salle Marie-Antoinette		
		Percussions	Dettwiller, salle Hohgraben		
		Piano	Dettwiller, salle Hohgraben		
		Guitares	Monswiller, Salle Carmin		
		Piano	Monswiller, Salle Carmin		
		Violon	Saverne, EMC, Auditorium		
		Percussions, Guitares	Saverne, Salle Orchestre		
		Chant ATV	Saverne salle Marie-Antoinette		
		Harpes	Saverne, Salle 3		
		Cor	Saverne, EMC, Auditorium		
		Saxophones	Saverne, EMC, Auditorium		
		Clarinettes, Bassons	Saverne, EMC, Auditorium		
		Piano	Saverne, Cinécubic		
		Trompettes	Saverne, EMC, Auditorium		
		Chant	Saverne, EMC, Auditorium		
			Auditions Pluridisciplinaires	Récital 3ème cycle piano	Saverne, EMC, Auditorium
				Soirée des Lauréats	Saverne salle Marie Antoinette
				Audition Adultes	Saverne, EMC, Auditorium
	Graines de musiciens	Saverne salle Marie-Antoinette			
	Graines de pianistes	Saverne salle Marie-Antoinette			
	Projets	Projet PSST/ Concert Ellius	Monswiller, Zornhoff		
		Projet PSST / Conférences A. SAX	Saverne salle Marie-Antoinette		

## RECAPITULATIF d'une Saison Artistique et Pédagogique (exemple sur 2022/2023)

CONTEXTE PARTENAIRES	PROJET	CLASSES CONCERNEES	LIEU
ESPACE ROHAN	Concert restitution projet Gregory OTT trio	Musiques Actuelles	Saverne, Espace Rohan
	Concert de restitution du projet Runny Noise	FM Fin d'Etudes	Saverne, Espace Rohan
	Soirée Musiques Actuelles	Ateliers MA	Saverne, Espace Rohan
	Restitution du projet PSST	Saxophones, Tubas	Saverne, Espace Rohan
Direction des Affaires Culturelles	Inauguration orgue église nativité	Orgue et Musiques Anciennes	Eglise Notre-Dame de la Nativité
	Action transversale Musée Bibliothèque EMC	Animation autour de l'hiver	Saverne salle Marie-Antoinette
Orchestre d'Harmonie de Saverne	Participation au concert de l'OHS	Classe d'Orchestres à vents et Orchestre à vents	Espace Rohan
Musique Municipale de Dettwiller	Concert	Orchestre à vents	Dettwiller, foyer Saint Jacques
	Fêtes de la musique	Pluridisciplinaire	Dettwiller
ANIMATIONS	Féeries de Noël	Concert de Cor des Alpes	Saverne, place du château
	Festival Cultures Urbaines	Musiques Actuelles	Saverne, place du château
	Fête de la musique	Pluridisciplinaire	Saverne, place du château
ASSOCIATIONS	Audition pluridisciplinaire	Sentier des crèches	Saverne, chapelle du Haut Barr
	Audition chant	Noël à la roseraie	Saverne, Roseraie
	Animation Chant	Association Arc en Ciel	Saverne, EMC, Auditorium
	Animation Percussion	Association Arc en Ciel	Saverne, Salle Orchestre
AJAM	Masterclass	Harpe	Saverne, EMC, Auditorium
	Masterclass	Hautbois	Saverne salle Marie-Antoinette
ARTISTES	Inauguration orgue église Nativité	Concert pédagogique Dulcis Melodia	Saverne, église de la Nativité
	Rencontre J. PENICHON	Masterclass Guitares électriques	Saverne, EMC, Auditorium
	Artistes Runny Noise	Projet FM Fin d'Etude - MAO	Saverne, EMC, Auditorium
	Artiste G OTT / MATSKAT	Masterclass Ateliers MA	Saverne, EMC
	Guitares Tremolos	Masterclass et concert	Saverne Hall aux blés
EDUCATION NATIONALE	Concert de Solidarité, collège et Rotary Club	Classes de guitare de Claude Pfister	Saverne salle Marie-Antoinette
	Semaine des Arts à l'école	Musiciens	Rencontres chantantes
	Semaine des Arts à l'école	Professeurs	Carrousel instrumental
	Fête d'école de Monswiller	Orchestres et groupes de Guitares	1ere partie concert
AUTRES	CEA	Festival Châteaux et légendes	Saverne, Château du Haut Barr
	Concert Hautbois de Mr Rohan	Ensemble de Hautbois	Saverne salle Marie-Antoinette
	Rencontres des Orchestres à vent Haguenau Saverne	Orchestre à vent	Saverne salle Marie-Antoinette



## Education Artistique et Culturelle et Actions de sensibilisation

L'Education Artistique et Culturelle est définie par le ministère de l'Education Nationale comme une éducation à l'art et à la culture qui vise l'acquisition d'une culture artistique personnelle et diversifiée, mais aussi comme une éducation par l'art qui permet la formation de la personne et du citoyen.

L'EAC repose sur trois piliers :

- Les enseignements artistiques
- Les rencontres avec les artistes et les œuvres
- Les pratiques artistiques et culturelles

Notre établissement déploie ses compétences et ses ressources et s'investit dans l'EAC au travers de diverses actions, et en particulier depuis 2019 par les activités d'un département dédié à l'Eveil Musical en Milieu Scolaire, (initialement intégré à la Communauté de Communes depuis 2005). Ce service est assuré par 4 musiciennes qui interviennent dans les écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Communes du Pays de Saverne.

Il faut noter également que la Direction des Affaires Culturelles de Saverne travaille à la labellisation EAC de la ville par le ministère de la culture.

### A. Le département d'Eveil Musical en Milieu Scolaire (EMUSCO)

#### A-1. Fonctionnement

La convention de mise à disposition de services entre la Ville de Saverne et la Communauté de Communes du Pays de Saverne, qui garde dans ses statuts la compétence « *éveil musical dans les écoles maternelles et élémentaires* », fixe à 54 heures hebdomadaires la prise en charge des heures de fonctionnement du service en milieu scolaire sur l'ensemble du territoire, dont 10h attribuées à la coordination du département.

Les missions des Musiciennes Intervenantes en Milieu Scolaire :

- Les musiciennes intervenantes sont intégrées à l'équipe pédagogique de l'Ecole de Musique.
- Organisées sous la forme d'un département « *Eveil Musical en Milieu Scolaire* », elles participent à la vie de l'établissement au même titre que le reste de l'équipe des enseignants, sont représentées au Conseil Pédagogique et associées à toutes les réunions de travail et d'élaboration des projets artistiques et pédagogiques.
- Elles contribuent au rayonnement de l'enseignement musical sur le territoire par leurs missions « *d'éveil* » et « *d'éducation musicale* » auprès du jeune public en milieu scolaire.
- Elles travaillent dans le cadre institutionnel de l'Education Nationale et d'une convention avec l'Inspection Académique qui fixe l'organisation des interventions dans les écoles et leur attribue chaque année un agrément leur permettant d'intervenir dans les classes.
- Elles déploient leurs interventions dans toutes les écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de communes du Pays de Saverne. Sur l'année elles proposent des activités musicales dans le temps scolaire au sein des classes et apportent leurs compétences spécifiques au service de projets construits en collaboration avec les équipes des écoles, l'école de musique Crescendo et les acteurs culturels de la région.

## A-2. Organisation et objectifs pédagogiques des interventions

L'organisation des séances est établie selon le schéma suivant :

- À l'école maternelle en Moyenne et Grande section : ½ heure par demi-classe.
- À l'école élémentaire du CP au CM2 : 45 minutes par classe entière.

Le projet de classe se construit en partenariat entre le musicien et l'enseignant(e) responsable de la classe. Ensemble et en concertation étroite, ils organisent et ajustent les activités en vue d'une restitution exigeante et de qualité. Le projet musical pourra par exemple être mis en valeur à l'occasion d'une fête de l'école ou bien il pourra s'inclure dans les restitutions des projets de classe dans le cadre de La Semaine des Arts à l'école, à l'Espace Rohan de Saverne.

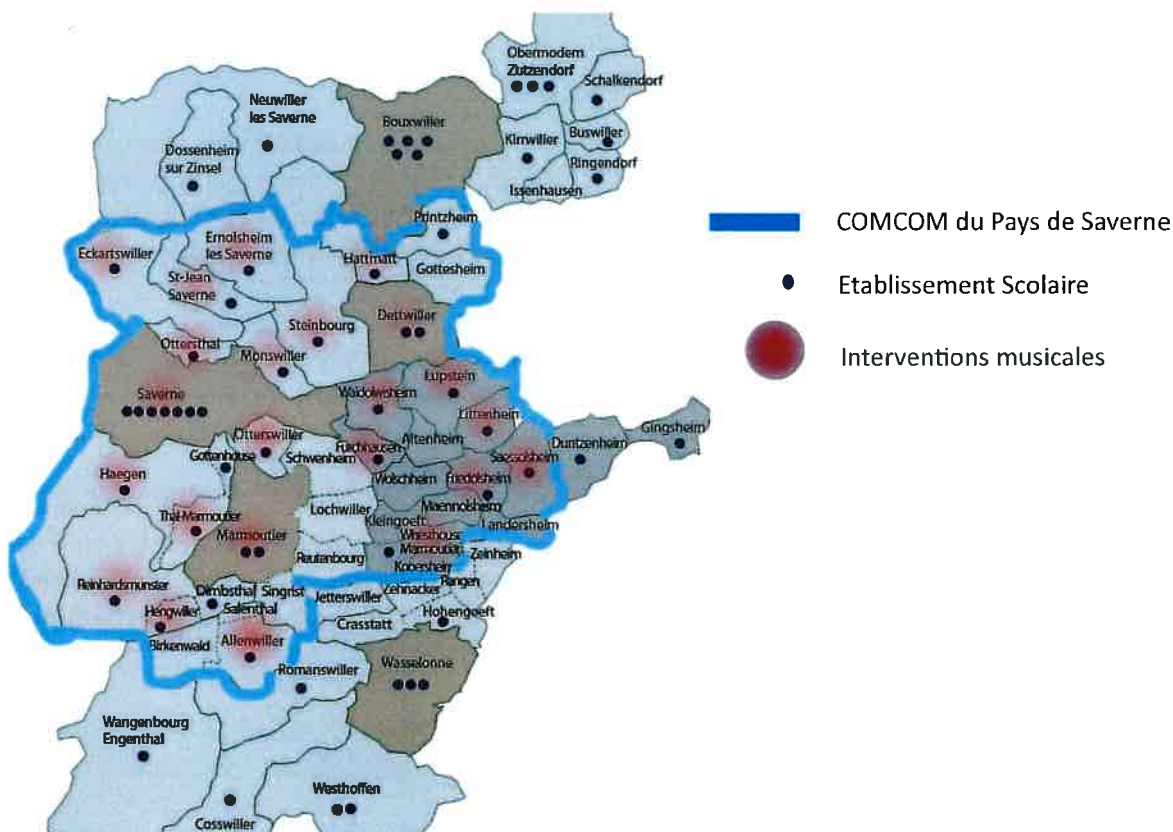
Les objectifs pédagogiques des interventions :

- Proposer un contenu en lien avec les projets pédagogiques de chaque école,
- assurer une progression pédagogique dans les apprentissages en évaluant les acquis au fil des séances,
- développer des compétences : vocales, rythmiques et techniques dans le geste instrumental,
- développer la capacité d'écoute musicale et d'analyse d'œuvre,
- favoriser la découverte et la curiosité de nouveaux styles de répertoires,
- développer la posture scénique, le respect et l'esprit collectif dans les productions sonores.

## A-3. Effectifs et rayonnement

Chaque année plus de **2 000 élèves** bénéficient des interventions musicales sur la circonscription de Saverne et dans les écoles des **35 communes de la CCPS**.

**En 2023 : 2 369 élèves** dont 667 élèves dans 35 classes maternelles et 1 692 dans 75 classes élémentaires.



Les lieux d'intervention :

30 Ecoles des 35 communes de la CCPS Circonscription de Saverne : année 2023-2024	Nombre		Nombre	
	Élèves	Classes	Élèves	Classes
	Niveau Maternelle		Niveau Élémentaire	
<b>SIVOS STERNENBERG</b>				
Friedolsheim	fermeture 1 classe Elem			
Lupstein	44	3		
Waldolwisheim			41	2
Littenheim			42	2
Furchhausen			24	1
Saessolsheim "Les Perdrix"			110	4
Westhouse-Marmoutier " Les Acacias"	73	3	22	1
<b>SIVU HAEGOTHAL</b>				
Haegen			79	3
Thal-Marmoutier	33	2	19	1
<b>SIVU TANNENWALD</b>				
Reinhardsmunster	23	1		
Hengwiller			20	1
Dimbsthal			24	1
Allenwiller	39	2	80	4
Marmoutier			72	3
Otterswiller	47	2	72	3
Ottersthal	18	1	46	2
<b>RPI ST-MICHEL</b>				
Eckartswiller			16	1
Ernolsheim-lès-Saverne	21	1	26	1
St-Jean Saverne			20	1
Dettwiller 2 écoles	64	4	165	8
Hattmatt	22	1	22	1
Steinbourg	50	2		
Monswiller 2 écoles	23	1	120	5
<b>SAVERNE</b>				
Bouc d'or	21	2		
Centre	68	4		
Séquoia Bil	40	2		
Sources 2 écoles	91	4	318	15
Château (centre)			354	15
	<b>2023-2024 - Total classes 110</b>	<b>Mat.</b>	<b>35</b>	<b>Elem.</b>
	<b>2023-2024 - Total enfants concernés 2.369</b>	<b>677</b>	<b>1692</b>	

## A-4. Les projets pédagogiques du département EMUSCO

Chaque année le département d'Eveil Musical en Milieu Scolaire propose aux classes dans lesquelles il intervient des projets artistiques et pédagogiques, en lien avec l'Ecole de Musique Crescendo, la programmation culturelle de la ville, ou initiés par l'Education Nationale.

Le dispositif des « rencontres chantantes » réunit notamment chaque année des milliers d'élèves dans le Bas-Rhin au mois de juin, à l'occasion de la Semaine des Arts et de la Culture à Saverne, et contribue à dynamiser le territoire par la rencontre attendue et festive des écoles participantes.

L'Inspection Académique et l'association Approchants (Association pour la Promotion du Chant Scolaire) sont les porteurs de ce projet DCCE du Bas-Rhin. Dans ce partenariat sur le secteur de Saverne, les conseillères pédagogiques en Education musicale sont les interlocutrices privilégiées dans la construction musicale avec les musiciennes intervenantes et l'Ecole de Musique Crescendo.

Une collaboration étroite permet au projet de bénéficier de l'expertise des professeurs de l'école de musique, pour la création des arrangements et l'accompagnement instrumental des chants.

A l'occasion de cette « semaine des arts à l'école », l'Ecole de Musique Crescendo reçoit chaque année une dizaine de classes des écoles élémentaires du territoire qui participent à un parcours de découverte instrumentale, et ouvre ainsi l'accès à ses projets pédagogiques et artistiques au public scolaire.

## B. Autres actions de sensibilisation

### B-1. Ateliers « Osons la Musique »

En partenariat avec la structure périscolaire de la ville de Saverne, des ateliers « Osons la Musique » sont mis en place depuis 2019. A géométrie variable, ces ateliers permettent à des petits groupes d'élèves du périscolaire de découvrir une pratique instrumentale. Ateliers mis en place pour la guitare, les percussions, le violoncelle et la harpe.

### B-2. Musique et Handicap

L'offre de pratique collective de l'EMC s'est enrichie avec la création d'une chorale inclusive « Mots et Sons » qui accueille une vingtaine de choristes adultes, en situation de handicap ou non. Elle fait partie intégrante de l'Ecole de Musique, participe aux projets pédagogiques et est fréquemment sollicitée pour participer aux animations culturelles de la ville de Saverne.

L'Ecole de Musique accueille également des élèves en situation de handicap pour les pratiques instrumentales et vocales individuelles. Un parcours « personnalisé », adapté aux particularités de l'élève, peut être mis en place en collaboration avec l'élève, les parents d'élèves, les professeurs et la direction.

En cas d'incapacité à suivre un enseignement de Formation Musicale, l'élève peut bénéficier de 15 minutes de cours individuel supplémentaire.

### B-3. Mission Locale

Par le biais d'une convention l'Ecole de Musique Crescendo est amenée à collaborer avec la Mission Locale du Pays de Saverne par la mise en place d'ateliers de percussions pour une dizaine de jeunes adultes (sessions semestrielles). Ces ateliers peuvent donner lieu à des restitutions à l'occasion d'animations proposées sur le territoire.



# Analyse de la situation existante et évolutions

## A. Analyse de la situation existante

Ce chapitre dresse un premier bilan de la situation de l'École de Musique Crescendo en s'appuyant notamment sur le bilan de situation et sur les conclusions des réunions de concertation qui ont eu lieu avec l'équipe pédagogique, l'équipe administrative et les élus dans le cadre de l'élaboration de ce Projet d'Établissement.

### A-1. Points forts de l'établissement

L'École de Musique Crescendo se positionne comme un établissement de référence, tant en ce qui concerne la qualité de l'enseignement que pour les liens qu'il génère et facilite avec la vie culturelle du territoire et le monde artistique en général.

Les principaux points forts de l'établissement :

- 640 élèves inscrits en 2023, qui constituent la force vive de l'établissement. Ces effectifs facilitent l'organisation des enseignements collectifs et l'élaboration de projets,
- plus de 2 000 élèves des écoles maternelles et élémentaires du territoire touchés par les actions d'Éducation Artistiques et Culturelles par l'intermédiaire du département EMUSCO,
- une équipe de 43 professeurs qualifiés et passionnés, qui garantissent un enseignement exigeant et de qualité,
- une trentaine de disciplines enseignées dont les instruments rares et les instruments anciens, peu enseignés dans les autres établissements du département (Hautbois, Basson, Viole de Gambe, Orgue,..)
- près de 80 événements par an : concerts, auditions, animations qui sont autant d'occasions de restituer et valoriser le travail des élèves et de leurs professeurs,
- un positionnement central sur le territoire,
- un environnement culturel actif, riche, diversifié, et enrichi de la collaboration de structures qui travaillent en intelligence collective au sein de la Direction Culturelle de la Ville de Saverne,
- des liens étroits avec les ensembles de pratiques musicales amateurs du territoire,
- des liens facilités avec les structures de diffusion.

L'environnement culturel de l'établissement permet d'assurer la qualité et la richesse de l'enseignement et une activité culturelle d'envergure, tout en s'inscrivant dans une échelle de rayonnement qui facilite le maintien des liens de proximité avec les acteurs, publics et partenaires avec lesquels il évolue.

### A-2. Pistes d'améliorations

Outre les nombreux points forts de l'établissement, la phase de concertation a mis en lumière quelques fragilités dans le fonctionnement de l'établissement.

- La difficulté d'inciter les publics et les enseignants à la mobilité entre les 3 sites,
- la difficulté de maintenir l'offre de proximité souhaitée par le public tout en garantissant le bénéfice du principe de mutualisation des moyens et des locaux,
- les limites des dispositifs de Communication au vu du nombre d'événements à porter à la visibilité du public
- la question de l'occupation des locaux, souvent saturée au moment des pics d'activités.

### A-3. Opportunités

L'environnement politique, culturel et territorial de l'établissement révèle des opportunités susceptibles de faciliter son évolution :

- L'établissement est le seul de plus de 500 élèves sur le territoire Nord-Ouest de la Collectivité Européenne d'Alsace. L'organisation de son enseignement, sa structuration et son environnement culturel permettraient d'envisager une **labellisation** apportant une reconnaissance au niveau National.
- La présence sur le territoire de l'enseignement **d'autres disciplines** telles que le théâtre, la danse, les arts plastiques, ouvrent des perspectives d'élargissement de l'enseignement.
- Les liens forts avec l'**Education Nationale** constituent un terrain propice au développement de dispositifs de partenariats tels que l'Orchestre à l'Ecole ou la création d'une Classes à Horaires Aménagées vocale avec l'ouverture d'une Maîtrise en lien avec la chorale associative des « petits chanteurs de Saverne ».
- **Les compétences de l'équipe** permettent de développer davantage l'enseignement de répertoires spécialisés et ainsi d'attirer un public plus large et de développer ainsi de nouvelles propositions (musiques anciennes, musiques du monde, musiques actuelles, jazz et improvisation, MAO, etc...).
- **Les liens** avec le tissu associatif en général et les orchestres d'harmonie en particulier ouvrent de nombreuses possibilités de collaborations, d'élargissement des publics et de la visibilité de l'établissement.

### A-4. Points de vigilance

Bien que le contexte actuel soit favorable à l'évolution de l'établissement, il existe des points de vigilance à prendre en considération :

- La multiplicité des **sollicitations de participation aux animations** permet une visibilité de l'établissement et répond aux objectifs d'élargissement de son rayonnement. Pour autant, le bon déroulement des programmes pédagogiques et la qualité de l'enseignement doivent rester une préoccupation prioritaire.
- **La question de l'occupation des sites est une préoccupation.** Il s'agit en effet de trouver la juste mesure entre le maintien de l'offre de proximité, la mutualisation du matériel et des locaux, et les contraintes de mobilité des professeurs, afin d'éviter la baisse de fréquentation d'un site au détriment d'un autre et de satisfaire les demandes du public.
- **La présence à proximité de l'établissement d'écoles privées** fonctionnant sur un schéma pédagogique et une politique tarifaire attractives tend à fragiliser le fonctionnement de l'EMC. Il s'agit à la fois d'adapter nos offres d'enseignement aux projets musicaux de chacun, tout en assumant l'identité d'établissement d'enseignement public et en respectant les cadres pédagogiques qui s'y rapportent.
- Sur le plan financier, **la crise économique** actuelle limite les possibilités de faire évoluer la grille tarifaire, levier permettant d'alléger le reste à charge qui pèse sur les communes.

## B. Evolution de l'établissement sur la période 2024-2029

### B-1. Axes d'évolution et phasage

Le processus de concertation a mis en évidence 7 axes de développement réalisables sur la période 2024-2029, qui concernent :

- **Le statut de l'établissement**, avec le projet de labellisation en Conservatoire à Rayonnement Communal et l'intégration de l'enseignement d'autres disciplines telle que le théâtre, la danse ou les arts plastiques.  
La **labellisation** s'impose comme **un axe prioritaire** au regard de la situation de l'établissement, de son organisation, de sa centralité géographique, de son rayonnement et de son positionnement au sein du territoire.
- **Les évolutions pédagogiques** concernant les contenus des programmes de Formation Musicale, la constitution d'un cursus Musiques Actuelles et l'évolution du département Musiques Anciennes.
- **L'élargissement du champ d'action** de l'établissement avec le développement des actions liées à l'Education Artistique et Culturel, la création de dispositifs Orchestre à l'Ecole et d'une CHAM Vocale, avec l'appui du département d'Eveil Musical en Milieu Scolaire.

Phasage de l'évolution de l'établissement sur la période 2024-2029						
Critères	Axe d'évolution	Années scolaires				
		24/25	25/26	26/27	27/28	28/29
Statut de l'établissement	Labellisation en Conservatoire à Rayonnement Communal	c	r			
	Intégration de l'enseignement du Théâtre		c	r		
	Intégration de l'enseignement de la Danse ou des Arts Plastiques				c	r
Elargissement des Public	Développement des actions liées à l'EAC					
	Ouverture d'une classe OAE quartier QPV	c	r			
	Ouverture d'une classe CHAM Vocale		c	c	r	
Evolutions pédagogiques	Intégration de nouvelles démarches pédagogiques					
	Evolution du cursus Musiques Actuelles	c	r	r		
	Organisation du département Musiques Anciennes	c	r	r		
<i>c : conception / r : réalisation</i>						

Outre les délais inhérents à la conception de ces projets, le phasage de leur exécution sur la période 2024-2029 sera évidemment conditionné par les contraintes financières des communes au regard des moyens à mettre en œuvre pour assurer leur réalisation.

## B-2. Evolution du statut de l'établissement

### B-2.1 Un établissement labellisé Conservatoire à Rayonnement Communal

Le classement des établissements d'enseignements artistiques spécialisés en **conservatoires** vise à conforter le réseau national d'enseignement public, et atteste **d'un socle qualitatif et professionnel identique partout et pour tous** permettant de favoriser une grande diversité de profils d'amateurs comme d'étudiants.

La région Grand-Est compte actuellement : 4 Conservatoires à Rayonnement Régional, 5 Conservatoires à Rayonnement Départemental, et une quinzaine de Conservatoires à Rayonnement Communal dont seulement 2 sur le territoire de la CEA.

**L'école de Musique Crescendo** compte parmi les plus importantes écoles de musique du Bas-Rhin au regard des effectifs d'élèves et de l'équipe pédagogique, de la dynamique des projets et des actions culturelles qui sont menées. Elle propose un enseignement exigeant en accord avec les textes cadres, délivré par des enseignants qualifiés. Il s'agit donc par cette démarche de labellisation d'afficher la conformité de l'organisation de l'enseignement selon les critères du label, de positionner l'établissement comme un établissement de référence sur le territoire de la CEA et de lui attribuer une reconnaissance Nationale.

### B-2.2 Ouverture de l'enseignement vers le Théâtre, la Danse, les Arts Plastiques

L'implantation sur le territoire de structures enseignant le théâtre, la danse et les arts plastiques, associé à une politique culturelle du territoire qui affiche une volonté appuyée de créer du lien entre ces disciplines, génèrent un contexte favorable à l'intégration de ces enseignements au sein d'un établissement d'enseignement artistique public, qui garantit :

- La reconnaissance d'un enseignement de qualité, en adéquation avec les textes cadres et les schémas d'orientations pédagogiques nationaux en vigueur.
- Un enseignement délivré par des professeurs diplômés, certifiant de compétences pédagogiques et artistiques et de capacités d'adaptation à tous les publics et à tous les projets.
- Les perspectives d'évolution et de débouchés vers des filières artistiques, dans le domaine amateur ou professionnel, au travers de cursus reconnus sur le plan territorial et national.

La diversité des disciplines enseignées au sein d'un même établissement qui favorise les interactions artistiques, forme l'ouverture d'esprit et développe la créativité, notions qui font partie intégrante de la formation d'un artiste accompli.

Comme première évolution, l'intégration de l'enseignement du **théâtre** s'impose comme une évidence. Les liens étroits qui existent d'ores et déjà entre l'Ecole de Musique Crescendo et l'Espace Rohan qui porte les ateliers théâtre existants, constituent un socle favorable à la réalisation de ce projet.

Le succès des ateliers en place encadrés par des intervenants professionnels, les conditions d'accueil et la dynamique des projets pédagogiques et artistiques sont autant d'atouts qui réduisent la problématique de sa réalisation à la mise en place d'un cursus d'études conforme aux schémas d'orientation pédagogiques nationaux.

L'enseignement de la **Danse** et des **Arts Plastiques** existent également sur le territoire, portés par des structures associatives ou, pour les Arts Plastiques, par les artistes en résidence au cloître des récollets à Saverne dans le cadre d'ateliers.

L'intégration de l'enseignement de ces disciplines au sein de l'Ecole de Musique Crescendo impliquera outre la constitution de cursus, l'intégration de professeurs qualifiés dans la collectivité, et la mise en adéquation des locaux conformément aux recommandations des schémas nationaux.



### B-3. Elargissement du champ d'action de l'établissement

En parallèle de l'enseignement spécialisé, l'École de Musique Crescendo fait preuve d'esprit d'ouverture en élargissant son champ d'action au travers des interventions proposées :

- au sein des établissements scolaires
- au sein des structures périscolaires
- en partenariat avec les structures sociales,
- par des actions à destination du public en situation de handicap.

Dans le cadre de l'évolution de l'établissement, des améliorations sont envisagées dans chacun de ces domaines, par le développement des actions existantes et la mise en place de nouveaux dispositifs.

#### B-3.1 Améliorer l'inclusion des publics en situation de handicap

L'École de Musique Crescendo s'inscrit dans une démarche inclusive au travers de propositions pédagogiques récurrentes, comme la chorale Inclusive « mots et sons », ou le « cursus personnalisé » qui permet aux élèves en situation de handicap de bénéficier de 15 minutes de cours individuel supplémentaire et d'une dispense de cours de Formation Musicale (notamment pour les élèves atteints de troubles « dys »).

D'autres propositions sont également mises en œuvre ponctuellement comme les ateliers ponctuels de découverte vocale et instrumentale pour des associations ou structures agissant dans le secteur de l'inclusion.

L'évolution consistera en premier lieu à **pérenniser les actions** organisées ponctuellement et à **élargir les possibilités du parcours personnalisé** en proposant des modules de Formation Musicale adaptés aux particularités des élèves.

Pour accompagner cette évolution de manière pertinente, il conviendra de nommer un **référent** au sein de l'équipe pédagogique. Chargé d'élaborer un état des lieux des actions en place et de recenser les besoins, il aura pour mission d'accompagner cette évolution en élaborant un plan d'actions permettant de répondre de manière pertinente aux demandes des publics, qu'il s'agisse d'actions de sensibilisation inclusives ou de besoins spécifiques liés au cursus d'enseignement. Il conviendra d'inclure des propositions de formations adéquates pour l'équipe et une étude sur les conditions d'accueil spécifiques aux particularités de ce public.

#### B-3.2 Développer les actions culturelles à destination de tous les publics

L'établissement développe et favorise les actions **de sensibilisation à destination d'un public élargi**, qui relèvent à la fois des directives du Schéma Départemental de l'Enseignement Artistique et de la politique culturelle du territoire. Il s'agit notamment :

- Des animations à thème proposées aux familles en transversalité avec d'autres structures culturelles de la ville de Saverne (musée, bibliothèque, cinécubic),
- des ateliers « osons la musique », ateliers de découverte instrumentale à destination des enfants accueillis au périscolaire,
- des ateliers de percussions pour les groupes de la mission locale.

Ces actions de sensibilisation pourront être étendues à d'autres structures notamment celles évoluant sur les communes de Dettwiller et Monswiller (bibliothèque, médiathèque)

Il s'agira également de toucher d'autres publics en proposant des actions pour le public sénior, le secteur de la petite enfance, le milieu hospitalier.

### *B-3.3 Renforcement les liens avec l'Education Nationale*

Des liens étroits sont entretenus avec l'Education Nationale au travers de l'action des musiciennes intervenantes, un service qui touche chaque année plus de 2000 élèves des écoles maternelles et élémentaires de la Communauté de Commune du Pays de Saverne qui finance ce département.

De nombreux projets se déroulent chaque année en partenariat avec l'Education Nationale, notamment les rencontres chantantes et le carrousel instrumental organisés lors de la semaine des arts.

Il faut noter également que la ville de Saverne est engagée dans la démarche de label « 100% EAC » qui valorise les territoires engagés dans une démarche d'éducation culturelle pour tous les élèves durant leur parcours scolaire.

L'établissement doit s'inscrire dans ce dispositif en permettant l'accès à la pratique et à la rencontre artistique au plus grand nombre.

Dans ce sens, l'Ecole de Musique Crescendo possède les ressources nécessaires pour la mise en œuvre de dispositifs tels que l'Orchestre à l'Ecole ou une Classe vocale à Horaires Aménagés.

#### **Ouverture d'un dispositif Orchestre à l'Ecole**

Un « Orchestre à l'Ecole » a pour principal objectif l'épanouissement et la réussite de tous les enfants par le biais d'une pratique instrumentale collective en milieu scolaire. Il consiste à réunir tous les élèves d'une même classe d'école élémentaire ou de collège autour d'un projet commun : la création d'un orchestre qui va grandir, évoluer, s'épanouir pendant la durée du projet.

Chaque « Orchestre à l'Ecole » constitue un projet à la fois musical et pédagogique. Il est issu d'un partenariat impliquant toujours un établissement scolaire, un conservatoire ou une école de musique, et une collectivité territoriale, faisant ainsi rayonner l'enseignement de la musique sur le territoire, qu'il soit urbain, péri-urbain ou rural.

Un Orchestre à l'Ecole étant avant tout un projet social, éducatif, culturel et citoyen, ce dispositif sera prioritairement proposé au sein d'un établissement du quartier prioritaire de la politique de la ville. Il participera à valoriser l'engagement pris dans le cadre du contrat de ville, en favorisant les liens sociaux au travers de l'activité artistique.

#### **Ouverture d'une Classe à Horaires Aménagés (CHAM) Vocale, création d'une "Maîtrise"**

La pratique du chant choral contribue au développement d'un sens musical et artistique en plaçant l'enfant dans un parcours de réussite individuelle au sein du collectif.

Proposer une formation en Horaires Aménagés consiste à l'insertion de l'enseignement d'une discipline artistique pendant le temps scolaire. Ce cursus permet une véritable immersion et construit des musiciens qui, pour certains, deviennent professionnels. De plus, le Cursus en Horaire Aménagées permet de respecter davantage le rythme de l'enfant avec une articulation adaptée du parcours pédagogique comme des projets artistiques.

La présence sur le territoire de plusieurs ensembles vocaux dont l'ensemble des « petits chanteurs de Saverne », chorale mixte d'une cinquantaine d'enfants qui fonctionne en lien étroit avec le chœur des élèves de l'Ecole de Musique Crescendo, ainsi que la présence des musiciennes intervenantes évoluant sur le territoire constituent un socle de fondation favorable à la constitution d'une maîtrise, ensemble vocal d'excellence qui constituerait un réel atout pour le territoire.

## B-4. Evolution des schémas pédagogiques

L'enseignement artistique est en constante évolution. Il est souhaitable que l'Ecole de Musique Crescendo s'inscrive dans une démarche pédagogique innovante.

Pour ce faire, l'évolution des schémas pédagogiques se décline en 3 actions qui concernent principalement :

- L'évolution des pratiques pédagogiques,
- la structuration de l'enseignement des Musiques Actuelles,
- le développement du département Musiques Anciennes.

### B-4.1 Evolution des pratiques pédagogiques

Le regroupement des écoles de musique de Dettwiller, Monswiller et Saverne a nécessité de travailler sur un schéma d'enseignement commun en modifiant les référentiels des schémas précédemment en place dans les établissements distincts avec chacun leurs moyens, leur environnement, leur projet pédagogique.

Ce travail, initié en amont du regroupement, nécessite d'être prolongé notamment sur la question des contenus pédagogiques du cursus de Formation Musicale, ainsi que sur la lisibilité et la compréhension des usagers.

**L'organisation pédagogique** de l'établissement respecte le schéma des textes cadres, tout en comportant des souplesses permettant de s'adapter aux projets spécifiques des élèves (organisation de la Formation Musicale par Niveau de compétence, cursus Ados et Adultes, parcours personnalisé).

Des évolutions sont nécessaires pour s'adapter aux besoins des publics et à l'évolution des pratiques.

- **Un cursus adapté au projet de l'élève :**

Actuellement le cursus d'étude se termine à l'issue du second cycle avec l'obtention d'un Brevet de Fin de Second Cycle attestant de l'acquisition des compétences nécessaires à l'autonomie du musicien amateur.

Selon le nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique, un parcours personnalisé non diplômant peut être mis en œuvre dès le second cycle, en concertation avec la direction et sous forme de modules permettant l'adaptation des contenus de l'enseignement au projet de l'élève.

La mise en œuvre d'un tel parcours permettrait à l'établissement d'être d'avantage attractif pour le public lycéen notamment.

- **Intégration de nouvelles pratiques pédagogiques :**

Sortir des schémas verticaux d'enseignement et placer l'élève comme acteur de sa propre éducation en lui permettant de se positionner comme acteur, inventeur, compositeur, directeur d'ensemble, permet de donner du sens à l'enseignement en favorisant la relation directe entre les compétences acquises et leurs applications.

Ce nouveau concept de positionnement de l'élève apparaît comme un axe prioritaire dans le Schéma National d'Orientation Pédagogique. En s'appuyant sur une programmation culturelle particulièrement favorable cette évolution des contenus pédagogique apportera une véritable plus-value à l'établissement.

#### *B-4.2 Evolution et développement du cursus Musiques Actuelles*

Le département des Musiques Actuelles de l'Ecole de Musique Crescendo n'a cessé de se développer ces dernières années et compte désormais une soixantaine d'élèves en cours individuels et 8 ateliers de Musiques Actuelles au total qui travaillent essentiellement autour d'un répertoire pop-rock.

De nombreux projets pédagogiques et de nombreuses occasions de restitutions contribuent à mettre en valeur le travail des équipes et permettent de confronter les élèves aux réalités de la scène.

Cependant le domaine des Musiques Actuelles intègre également d'autres notions et d'autres esthétiques musicales telles que le jazz, l'improvisation, et la musique électronique au travers des techniques de composition numériques.

L'Ecole de Musique Crescendo s'engage dans une démarche de modernisation de l'enseignement des Musiques Actuelles qui inclura :

- La structuration de l'enseignement de la formation musicale afin d'en adapter les contenus aux besoins de ce type de répertoires.
- L'élargissement des compétences vers l'enseignement du jazz, de la musique improvisée, de la musique électronique et la MAO en profitant de l'intérêt suscité au travers des projets ponctuels.
- La mise en valeur du département, au travers d'un plan de communication adapté, en valorisant l'enseignement et en assumant l'identité d'établissement public et de formation complète et dont l'objectif est de former des musiciens autonomes.

Accroître l'attractivité de l'Ecole de Musique au travers d'un enseignement innovant en matière de Musiques Actuelles, créer des ressources d'esthétiques diverses, améliorer la visibilité de l'établissement au travers de projets pédagogiques et artistiques diversifiés, constituent les principaux enjeux de cet axe d'évolution.

#### *B-4.3 Evolution et développement du département de Musiques Anciennes*

L'Ecole de Musique Crescendo compte actuellement parmi les disciplines enseignées la flûte à bec, la viole de gambe et l'orgue dans la catégorie des instruments anciens.

La richesse et la diversité du patrimoine culturel et historique du territoire incite à développer l'enseignement des disciplines et répertoires de Musiques Anciennes incluant la musique médiévale, la musique de la renaissance et la musique de l'époque baroque.

Les objectifs du développement du département Musiques Anciennes incluent :

- Le développement de l'enseignement des disciplines flûte à bec et viole de gambe au travers d'actions de présentation, et leur intégration au sein du dispositif de Carrousel Instrumental, dispositif visant à accompagner les élèves en fin de cursus d'Eveil Musical dans leur démarche de choix instrumental,
- L'élargissement des perspectives de la classe d'orgue en proposant d'autres lieux d'enseignements que les lieux de cultes, par exemple par l'acquisition d'un orgue positif.
- La mise en place d'un partenariat avec le CIP de Marmoutier et permettre ainsi le développement de projets pédagogiques afin de dynamiser l'activité du département,
- Le développement de l'offre d'enseignement avec l'enseignement du clavecin, instrument polyphonique incontournable de la musique baroque, et élargir ainsi les possibilités d'actions de sensibilisation et de valorisation du répertoire baroque.

Le développement du département Musiques Anciennes permettra de diversifier et d'élargir l'offre d'enseignement, et de pouvoir faire écho aux actions visant à valoriser le patrimoine historique et culturel du territoire par des propositions musicales adaptées. Ce projet contribuera à donner à l'Ecole de Musique Crescendo une véritable valeur ajoutée, l'enseignement des instruments et répertoires anciens étant actuellement très peu développé dans les autres établissements.

## C. Outils de mise en œuvre

Ce chapitre décrit les outils à mettre en œuvre pour accompagner l'établissement dans ses évolutions.

### C-1. Accompagnement des équipes pédagogiques

L'enseignement artistique est en constante évolutions, à la fois au travers des objectifs fixés par les schémas d'orientation pédagogiques, des nouvelles techniques pédagogiques, de l'évolution des attentes des publics, et des directives inhérentes aux politiques culturelles du territoire.

Aussi, il est nécessaire d'accompagner l'équipe enseignante afin que ses membres puissent envisager leurs nouvelles missions sans appréhension et avec conviction, et de permettre une mise en œuvre efficace de ces évolutions.

Il s'agira notamment d'une part d'élaborer un plan de formation adapté à chaque objectif et au profil des membres de l'équipe concernés, et d'autre part d'intégrer des formations collectives favorisant la créativité de l'équipe sur les questions de transversalité des projets.

### C-2. Elaboration d'un règlement pédagogique

La démarche d'uniformisation des fonctionnements et des cursus, réalisée lors du regroupement des 3 écoles municipales de musique, ainsi que l'évolution des schémas pédagogique induit par un domaine en constante mutation peuvent compliquer la compréhension du public.

La réalisation d'un règlement pédagogique décrivant l'organisation pédagogique de l'établissement, permettra de rassembler l'ensemble des informations concernant les cursus, contenus pédagogiques, le fonctionnement des évaluations et les schémas d'orientation dans un même document.

Ce document complètera le règlement intérieur qui fixe les modalités de fonctionnement générales de l'établissement, et sera amené à évoluer chaque année scolaire en fonction des orientations prises par les membres du Conseil Pédagogique, avalisé par le Comité de Suivi.

### C-3. Evolution de l'équipe administrative

L'évolution vécue depuis 2019 avec une augmentation des effectifs d'élèves, de professeurs, le développement des actions culturelles et des projets pédagogiques dans l'intérêt de l'élève et de la visibilité de l'établissement, nécessite un renforcement de l'équipe administrative, à fortiori lorsque de nouvelles pistes d'évolution sont envisagées pour l'établissement.

L'équipe fonctionne actuellement avec un poste de rédacteur territorial assurant la fonction de responsable administratif et un poste d'assistant administratif assurant les fonctions d'accueil au public.

La création d'un deuxième poste de rédacteur territorial est nécessaire et permettra d'assurer un fonctionnement efficace et de permettre des améliorations significatives en termes de :

- Réactivité par rapport aux demandes des publics, des équipes et des partenaires,
- efficacité des suivis de projets,
- temporalité des communications permettant la visibilité de l'établissement,

En prenant le relais de la direction sur le fonctionnement quotidien de l'établissement, ce poste facilitera l'élaboration et la réalisation des projets liés son évolution.



## C-4. Evolution du bâtiment

La nécessité de travailler sur l'amélioration des bâtiments est motivée par 3 constats :

- **Le fonctionnement actuel** : La création de l'Ecole de Musique Crescendo a engendré une augmentation du nombre d'élèves, de professeurs, d'offre de pratiques collectives, de projets, et donc une gestion de l'occupation de salle qui s'est considérablement complexifiée.
- **L'évolution de l'établissement** : au travers du Projet d'Etablissement un certain nombre de pistes d'évolutions sont évoquées, avec notamment l'intégration de l'enseignement d'autres disciplines, qui nécessite de mener en parallèle une réflexion approfondie sur les bâtiments et les conditions d'accueil du public.
- **Le contexte économique** : dans le contexte de la crise énergétique actuelle, les besoins en termes d'amélioration de l'isolation thermique coïncident pleinement avec les nécessités d'améliorations des conditions acoustiques dans les locaux.

Aussi, une rénovation des locaux est envisagée par étape, et permettra de mettre en adéquation les conditions de travail et d'accueil en fonction des besoins liés à l'évolution de l'établissement.

Une réflexion sera également menée en concertation avec l'équipe pédagogique concernant l'optimisation de la répartition des enseignements sur les différents sites.

## C-5. Suivi du Projet d'Etablissement et Evaluation

### Ouvrir la concertation aux parents d'élèves et aux partenaires

Les pistes d'évolution de l'établissement évoquées précédemment émanent à la fois du contexte politique et culturel dans lequel l'établissement s'inscrit, et de l'expertise des professeurs en rapport avec leur connaissance du territoire et de leurs publics.

Ouvrir la concertation aux usagers et les inclure dans les réflexions liées à l'évolution de l'établissement permettrait de favoriser la réussite de leur mise en œuvre.

### Créer un Comité de pilotage

Afin d'assurer le suivi du Projet d'Etablissement, il est proposé de créer un Comité de Pilotage composé :

- Des représentants des financeurs (CEA, DRAC, ...),
- des élus du Comité de Suivi de l'Etablissement,
- des élus de la COM COM,
- du directeur des Affaires Culturelles de la Ville,
- de la direction de l'établissement,
- de représentants de l'équipe pédagogique,
- de représentants des usagers.

Ce Comité de Pilotage aura pour rôle de suivre la réalisation des projets d'évolution de l'établissement.

Il est proposé de réaliser un bilan du Projet d'Etablissement à mi-période soit dans le courant de l'année 2027.

## Annexes

### Annexe 1 – Convention de Création de l'Établissement



## CONVENTION

### CREATION D'UNE ECOLE INTERCOMMUNE (EMI)

Entre

**la Commune de DETTWILLER**

représentée par le Maire, M. Claude ZIMMERMANN, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 5 juillet 2021 à signer la présente convention, ci-après dénommée « Dettwiller»

et

**la Commune de MONSWILLER**

représentée par le Maire, M. William PICARD, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 à signer la présente convention, ci-après dénommée « Monswiller»

et

**la Commune de SAVERNE**

représentée par le Maire, M. Stéphane LEYENBERGER, autorisé par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mai 2021 à signer la présente convention, ci-après dénommée « Saveme»

### PREAMBULE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, les trois communes de Dettwiller, Monswiller et Saverne disposent chacune d'une école de musique municipale composée respectivement de 439 élèves et 34 professeurs pour Saveme, 105 élèves et 9 professeurs pour Dettwiller et 55 élèves et 8 professeurs pour Monswiller. Pour les 3 écoles, l'effectif est majoritairement composé des élèves de la commune de rattachement, mais également d'élèves domiciliés dans les communes membres de la Communauté de Communes du Pays de Saveme, des départements du Bas-Rhin ou de la Moselle.

La nouvelle école de musique « intercommune » (EMI) a pour objet de diversifier et d'élargir l'offre d'enseignement et de pratiques collectives, ainsi que les projets pédagogiques en matière d'enseignement musical, aux moyens d'un regroupement du personnel, de la mutualisation des équipements, des locaux et du matériel, du partage des compétences et des projets et d'une grille tarifaire harmonisée proposée aux usagers.

**Il est convenu ce qui suit :**

#### ARTICLE 1<sup>er</sup> — OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de créer une école de musique unique et commune pour les communes de Dettwiller, Monswiller et Saveme, ci-après dénommée « Ecole de musique intercommune » (EMI).

Elle en fixe les modalités d'organisation, ainsi que de refacturation des coûts de fonctionnement et des investissements du service.

L'offre d'enseignement est fixée annuellement en fonction des enjeux et des particularités culturelles du territoire.

## ARTICLE 2 — LE PERSONNEL

### **La direction de l'établissement**

La direction de l'EMI est assurée par une personne désignée d'un commun accord au sein du Comité de suivi composé des maires des trois communes ou de leur représentant. Ce poste est occupé à temps plein et est localisé à Saveme.

Elle a la charge d'assurer le fonctionnement de l'établissement pour environ 600 élèves et une équipe d'une cinquantaine de professeurs, avec des enseignements et des projets répartis sur les 3 sites de Dettwiller, Monswiller et Saveme.

### **Les professeurs**

Les agents d'enseignement musical sont salariés par la Ville de Saveme. Ils bénéficient au 1<sup>er</sup> septembre 2021 de leur statut précédent.

Le nombre d'heures de cours fait l'objet d'un arbitrage par le Comité de suivi. L'absence d'un professeur peut faire l'objet d'un remplacement.

Toute modification du statut des professeurs fait l'objet d'une validation du Comité de suivi.

Les missions des agents en charge de l'enseignement musical, indiquées en détail sur leurs fiches de postes, sont notamment les suivantes :

- enseigner une discipline artistique, organiser et suivre les études des élèves,
- aider à la conception et à l'évaluation des projets d'élèves,
- conduire des projets pédagogiques et culturels à dimension collective,
- pratiquer une veille artistique et une mise à niveau de sa pratique,
- participer à la vie de l'établissement,
- participer à l'action culturelle de l'établissement et à la mise en œuvre du projet d'établissement,
- participer aux actions s'inscrivant dans la vie culturelle locale.

### **Les référent(e)s du Directeur / de la Directrice pour les communes de Dettwiller et Monswiller**

Il convient de nommer 1 référent(e), sur proposition du Directeur / de la Directrice, pour chacun des sites de Dettwiller et Monswiller. Leur nomination est validée par le Comité de suivi. Leurs missions sont détaillées ci-dessous.

#### Coordination pédagogique

- o veiller au bon fonctionnement des enseignements, en adéquation avec les directives de l'établissement,
- o gérer l'activité sur site (absences, changements de groupes, rattrapages de cours, occupation des salles, spécifiquement sur le site),



- o assurer un lien de proximité avec les élèves, familles et professeurs de manière à traiter les problèmes rencontrés ou les faire remonter vers la direction si nécessaire,
- o travailler en lien avec la direction de l'établissement pour l'organisation et la réalisation des concerts, projets, et examens de fin d'année,
- o gérer sur place, pour les auditions, le déplacement du matériel, l'installation des équipements, les retours de matériel. ...,
- o assurer les remontées d'alertes nécessaires vers la direction de l'établissement.

Gestion de l'intendance — organisation des activités sur le site :

- o veiller à l'ouverture et à la fermeture des locaux, à l'accessibilité aux salles et au matériel,
- o remonter les informations concernant les interventions nécessaires sur les locaux et le matériel (entretien, réparations, etc...),
- o faire le lien avec le service technique de la commune,
- o gérer l'accessibilité des locaux et veille du nettoyage,
- o gérer le transport du matériel et des instruments pour les auditions et/concert,
- o gérer l'entretien du matériel et des instruments.

Le temps dédié à ces fonctions de référent est estimé à 6h hebdomadaires.

Le/la référent(e) fait partie de l'équipe pédagogique. Il/elle est, par ailleurs, en charge de cours.

#### - **Le secrétariat**

Le secrétariat de l'EMI est assuré par deux personnes à temps plein, dont les missions principales sont les suivantes :

- enregistrer les inscriptions et l'ensemble des données sur le logiciel dédié IMUSE,
- gérer la facturation pour tous les élèves,
- gérer les emplois du temps sur IMUSE et les listes de présences, communiquer avec les familles (mailing...),
- communiquer sur les projets (affiches, programmes...).

Toute modification est soumise au Comité de suivi.

Les agents sont basés soit à Saveme, Dettwiller ou Monswiller, en fonction du nombre d'heures majoritaires de cours par lieu.

Un état des frais de déplacement mensuel est pris en charge pour tout changement de lieu de cours.

## **ARTICLE 2 : LES LOCAUX ET LE MOBILIER**

### - **Locaux**

Les communes mettent à disposition de l'EMI :

- à Saverne : 15 salles dédiées et une salle pouvant être occupée occasionnellement, en partage, notamment avec le périscolaire (Halle aux blés — salle multisport),
- à Dettwiller : 5 salles dédiées, dans les locaux de l'école primaire, et une salle (Hohgraben) occupée occasionnellement,
- à Monswiller : 2 salles dédiées et une salle (Carmin) occupée occasionnellement.

L'ouverture ou la fermeture exceptionnelle des locaux est décidée par le Comité de suivi.

## **Biens mobiliers**

Chaque commune met à disposition le mobilier nécessaire à l'accueil des usagers dans ses locaux.

### **- Entretien des locaux**

Chaque commune prend en charge l'entretien, le nettoyage et les travaux liés aux locaux dont elle est propriétaire (travaux, aménagements et équipements).

## **ARTICLE 3 : LES INSTRUMENTS**

Chaque commune met à disposition les instruments de musique dont elle dispose au moment de l'entrée en vigueur de la convention, selon un inventaire au <sup>mer</sup> septembre 2021.

Le remplacement d'un instrument est en principe à la charge de la commune initialement propriétaire.

Toutefois, des achats pour une utilisation commune peuvent être envisagés lors de l'arbitrage annuel par le Comité de suivi qui précise la répartition financière de l'investissement et la commune propriétaire.

## **ARTICLE 4 : MODALITES FINANCIERES**

La grille tarifaire est validée par le Comité de suivi au printemps, avant la période d'inscription des usagers. Celle-ci tient compte des niveaux d'imposition des foyers.

Le Directeur / la Directrice propose annuellement un budget prévisionnel au Comité de suivi qui tient compte du coût global du fonctionnement de l'EMI et des investissements nécessaires. Celui-ci est validé par le Comité de suivi.

Le remboursement des frais de fonctionnement s'effectue conformément aux dispositions de l'article R5111-1 du CGCT sur la base des dispositions ci-dessous.

Le budget intègre la participation des 3 communes au service commun, selon les modalités suivantes :

- 83 % pris en charge par Saveme
- 7 % pris en charge par Monswiller
- 10 % pris en charge par Dettwiller.

### **Modalités du remboursement des frais par les communes de Dettwiller et Monswiller**

Les budgets sont établis par année civile.

Un budget prévisionnel est présenté au Comité de suivi avant le 1<sup>er</sup> février de l'année N pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de cette année N. Ce budget fait apparaître le montant estimatif dû par chaque commune.

Sur la base de ce budget prévisionnel signé par le Comité de suivi,

la Ville de Saverne établit des titres de recette accompagnés de la convention et d'un décompte d'avance de 90 %, signé des 3 parties, correspondant à la part respective des communes de Dettwiller et de Monswiller,  
les communes de Dettwiller et de Monswiller payent à la Trésorerie de la Ville de Saverne une avance de 90 % de leur part respective, dans un délai de 30 jours après réception du titre de recette.

Le budget définitif, ou compte de résultat, est présenté au Comité de suivi avant le 15 février de l'année N+1. Toute subvention, aide sollicitée (EPCI, CEA, DRAC...) est prise en compte et mentionnée dans le bilan final. Ce bilan fait apparaître le montant définitivement dû par chaque commune.

Sur la base de ce budget définitif signé par le comité,

- la Ville de Saveme établit des titres de recette accompagnés de la convention et d'un décompte final, signé des 3 parties, correspondant à la part respective des communes de Dettwiller et de Monswiller,  
les communes de Dettwiller et de Monswiller payent à la Trésorerie de la Ville de Saveme le solde de leur part respective, dans un délai de 30 jours après la réception du titre de recette.

Exceptionnellement, pour 2021, année de mise en service de la convention, le processus susmentionné se fait sur la base du budget prévisionnel présenté au quatrième trimestre. Il doit également être signé par les 3 parties.

#### **ARTICLE 5 — DISPOSITIF DE SUIVI**

Un suivi régulier du fonctionnement de l'EMI et de l'application de la présente convention est assuré par un Comité de suivi composé par les 3 maires des communes ou leurs représentants.

Outre le Directeur/la Directrice de l'EMI, les agents compétents de chaque commune peuvent assister en tant que de besoin aux réunions du Comité de suivi.

Le Comité de suivi se réunit à minima deux fois par an, et autant que nécessaire.

#### **ARTICLE 6 — DUREE**

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du <sup>er</sup> septembre 2021. Elle est tacitement reconduite pour la même durée, sauf dénonciation par une partie par LRAR, moyennant le respect d'un préavis de 1 an.

Dans le cas où une ou plusieurs commune(s) devai(en)t décider de mettre un terme à la présente convention, quel qu'en soit le motif et sauf accord express contraire de l'ensemble des parties, chaque commune s'engage expressément à reprendre une partie du personnel (fonctionnaire ou contractuel) affecté au service.

La répartition de ce personnel est décidée par le Comité de suivi

Chaque commune demeure tenue de maintenir sa participation financière jusqu'à ce que cet accord de répartition soit conclu entre les parties.

#### **ARTICLE 7 : AVENANT**

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

## ARTICLE 8 : LITIGE

Les parties s'engagent à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la convention, toute voie amiable de règlement avant de soumettre tout différend à une instance juridictionnelle.

En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal administratif de Strasbourg.

Fait le 19 juillet 2021

Claude ZIMMERMANN  
Maire de Dettwiller



William PICARD  
Maire de Monswiller



Stéphane LEYENBERGER  
Maire de Saverne



## Annexe 2 – Règlement Intérieur







VILLE de SAVERNE

*Commune de Monswiller*



**ECOLE DE MUSIQUE CRESCENDO**  
**Dettwiller, Monswiller, Saverne**

**REGLEMENT INTERIEUR**

# SOMMAIRE

<b>I. PREAMBULE :</b> .....	<b>2</b>
<b>II. DEFINITION ET OBJECTIFS :</b> .....	<b>2</b>
<b>III. ORGANISATION :</b> .....	<b>2</b>
<b>IV. MODALITES D'INSCRIPTION :</b> .....	<b>3</b>
ARTICLE 1 - NOUVELLE INSCRIPTION : .....	3
ARTICLE 2 - REINSCRIPTION : .....	3
ARTICLE 3 - MODALITES PARTICULIERES : .....	3
ARTICLE 4 - CONDITIONS D'ANNULATION D'UNE INSCRIPTION .....	4
ARTICLE 5 - DROIT A L'IMAGE : .....	4
ARTICLE 6 - AUTORISATION DE SORTIE : .....	4
<b>V. COTISATIONS:</b> .....	<b>4</b>
ARTICLE 1 - MODALITES DE PAIEMENT .....	4
ARTICLE 2 - DOCUMENTS A FOURNIR .....	5
<b>VI. SCOLARITE</b> .....	<b>5</b>
ARTICLE 1 - CURSUS D'ETUDES - GENERALITES .....	5
ARTICLE 2 - COURS ET PRISE EN CHARGE DES ELEVES : .....	6
ARTICLE 3 - ABSENCES : .....	6
<b>VII. LEGISLATION DES LIEUX PUBLICS &amp; USAGE DES LOCAUX ET DU MATERIEL :</b> .....	<b>7</b>
ARTICLE 1 - LEGISLATION DES LIEUX PUBLICS : .....	7
ARTICLE 2 - USAGE DES LOCAUX ET DU MATERIEL : .....	8
ARTICLE 3 - LOCATIONS D'INSTRUMENTS : .....	8
<b>VIII. ASSURANCES, LITIGES ET ARBITRAGES :</b> .....	<b>8</b>

## I. PREAMBULE :

Le règlement intérieur fixe les règles de fonctionnement et d'organisation de l'Ecole de Musique Crescendo de Dettwiller-Monswiller-Saverne (EMC). Ses dispositions ont pour objectif d'harmoniser les relations entre toutes les personnes prenant part à la vie de l'établissement.

Le règlement intérieur est affiché en permanence dans l'établissement. Il est disponible à tout moment, sur demande au secrétariat et en téléchargement sur les sites internet de la Ville de Saverne et des communes de Dettwiller et Monswiller.

## II. DEFINITION et OBJECTIFS :

L'Ecole de Musique Crescendo de Dettwiller-Monswiller-Saverne est un établissement public d'enseignement artistique.

Elle a pour missions de favoriser dans les meilleures conditions pédagogiques :

- l'éveil des enfants à la musique,
- l'enseignement d'une pratique musicale vivante aux jeunes et aux adultes,
- le développement des pratiques individuelles et collectives,
- la formation de futurs musiciens actifs, éclairés et enthousiastes : le public de demain,
- sur le plan local et régional, la constitution d'un noyau dynamique de la vie musicale,
- les interventions musicales, en milieux scolaires ou autres, dans les communes de La Communauté de Communes de La Région de Saverne.

L'assiduité de chacun des élèves aux cours, ainsi que le respect des règles définies dans ce règlement sont nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement et à la qualité de mise en œuvre de son projet pédagogique.

## III. ORGANISATION :

- L'EMC est placée sous l'autorité conjointe des maires de Dettwiller, Monswiller et Saverne, et, par délégation, des adjoints aux maires en charge des affaires culturelles.
- L'EMC est sous la responsabilité de la directrice qui a en charge la direction administrative, artistique et pédagogique de l'établissement. La Direction a autorité sur le personnel enseignant, le personnel administratif et de service. Elle définit l'orientation, organise les études et contrôle leur suivi.
- Pour le bon fonctionnement de son établissement, la direction s'appuie sur une instance : le conseil pédagogique. Il est constitué par la direction, et les coordinateurs de département de l'EMC élus par l'ensemble des professeurs. Il a un rôle consultatif et donne son avis sur les questions relatives à l'orientation générale des activités de l'Ecole de Musique, à l'organisation, aux méthodes, aux moyens et aux contenus de l'enseignement dispensé à l'EMC. Il se réunit une fois par trimestre.
- La direction est assistée de deux professeurs référents qui ont en charge la coordination des enseignements sur les sites de Dettwiller et Monswiller.

#### IV. MODALITES D'INSCRIPTION :

Toute nouvelle inscription ou réinscription vaut acceptation du présent règlement intérieur, et acceptation des tarifs décidés chaque année par le Comité de Suivi composé des Maires de Dettwiller, Monswiller et Saverne.

Bien que l'écolage soit trimestriel, l'inscription quant à elle constitue un engagement pour l'année scolaire entière. L'engagement étant annuel, toute année scolaire entamée est due (*sauf cas dérogatoires, voir chapitre « conditions d'annulation »*).

##### Article 1 - Nouvelle inscription :

- Toute nouvelle inscription est :
  - possible à partir du 1er juillet et jusqu'aux vacances de la Toussaint, et au-delà dans la limite des places disponibles.
  - à effectuer à partir du lien renseigné sur les sites de la Ville de Saverne et des communes de Dettwiller et Monswiller. Ce lien permet d'accéder au formulaire de demande d'inscription en ligne, dans l'onglet « Inscription ».
- Toute inscription est considérée comme définitive à l'issue de la première semaine de cours, sauf pour le cycle éveil où elle le sera une fois la 2ème séance réalisée. A défaut d'annulation expresse, l'inscription est validée.
- La demande d'inscription est validée par l'équipe administrative de l'EMC. Le secrétariat transmettra à l'élève une confirmation d'inscription par courriel.

##### Article 2 - Réinscription :

- Les élèves sollicitant leur réinscription pour l'année scolaire suivante doivent valider leur demande de réinscription en ligne, dès le mois de juin et impérativement avant la fin de l'année scolaire en cours.
- Les élèves qui sollicitent leur réinscription hors délai ne sont plus prioritaires.
- Toute réinscription doit être effectuée en se connectant au dossier de l'élève via le portail USAGERS du logiciel de gestion de l'école de musique.
- La direction se réserve le droit de refuser la réinscription d'un élève pour raison disciplinaire (absences fréquentes, indiscipline).

##### Article 3 - Modalités particulières :

- Tout changement de situation (adresse, téléphone...) doit impérativement être signalé à l'administration. En cours d'année, la mise à jour des données ou coordonnées de l'élève s'effectue soit :
  - en ligne, en se connectant au dossier de l'élève via le portail USAGERS de notre logiciel de gestion
  - sur place, en se rapprochant directement du secrétariat
  - par courrier, adressé par mail ou voie postale aux adresses suivantes :

**Ecole de Musique Crescendo de Dettwiller-Monswiller-Saverne**  
**Carré des Ecuyers – Carré des Ecuyers– 67700 SAVERNE**  
***ecole-musique@mairie-saverne.fr***
- Les inscriptions en cours d'année sont possibles, dans la limite des places disponibles.
- L'inscription d'un même élève dans plusieurs disciplines individuelles doit être validée par la direction.
- Lorsqu'une classe instrumentale a atteint son quota d'élèves, une liste d'attente est établie en tenant compte de l'ordre d'arrivée des demandes et des dates d'inscription. L'inscription des élèves mineurs est prioritaire à celle des élèves adultes.
- Si le nombre de participants inscrits à un cours collectif est insuffisant, l'EMC se réserve le droit de le supprimer.



## Article 4 - Conditions d'annulation d'une inscription

L'annulation ou la démission en cours d'année n'est possible que dans les trois cas suivants :

- déménagement,
- modifications substantielles des conditions de travail du/des parent(s) (lieu, horaires) sur présentation d'un justificatif de l'employeur,
- motif de santé sur présentation d'un certificat médical.

La demande de résiliation en cours d'année doit être signifiée à la Direction de l'EMC, par courrier ou message électronique. Toute démission doit être accompagnée des justificatifs demandés.

Une démission en cours d'année pour un autre motif ne pourra être acceptée, à titre dérogatoire, qu' après entretien et validation avec la direction de l'établissement.

Après validation de la demande de démission, les frais d'écolage du trimestre entamé restent dus, alors que les frais d'écolage des trimestres suivants sont annulés.

## Article 5 - Droit à l'image :

L'école peut être sollicitée par la presse (journal, radio, télévision) dans le cadre de la réalisation de reportages.

Par ailleurs, les sites Internet (de l'école, de la commune...) sur lesquels des photographies ou des films illustrant une activité musicale se multiplient.

Les professeurs et la direction de l'école sont attentifs à la qualité de l'organe de diffusion, au contenu du thème, au message véhiculé et au traitement, notamment numérique, des informations (image, interview...) fournies.

L'autorisation - ou non - de diffusion d'images ou de vidéos doit être impérativement précisée lors de chaque rentrée scolaire pour tout élève inscrit à l'école de musique, et ce en se connectant au dossier de l'élève via le portail USAGERS et en cochant les cases prévues à cet effet dans la rubrique « Droit à l'image ».

## Article 6 - Autorisation de sortie :

Pour les élèves mineurs, l'autorisation - ou non - de quitter seul l'établissement après les cours ou en cas d'absence de professeur doit être obligatoirement indiquée par les parents à chaque rentrée scolaire en se connectant au dossier de l'élève via le portail USAGERS et en cochant la case prévue à cet effet dans la rubrique « Autorisation de sortie ».

## V. ECOLAGE:

### Article 1 - Modalités de paiement

Toute inscription à l'EMC entraîne le paiement de frais d'écolage comprenant :

- 1- les frais d'inscription et de redevance photocopies annuels,
- 2- les frais d'écolage des cours suivis,
- 3- la location éventuelle d'un instrument.

• Les tarifs sont actualisés et décidés chaque année par le comité de suivi. A tout moment, ils sont consultables sur le site internet des communes concernées.

• Les tarifs tiennent compte du lieu de résidence principale de l'élève ou des parents d'élèves (un tarif différencié est mis en place pour les résidents des trois communes associées et ceux des autres communes), et du niveau d'imposition des foyers.

• Les justificatifs de domicile et d'imposition sur les revenus sont à fournir chaque année avec le dossier lors de l'inscription ou de la réinscription. En cas d'absence de justificatifs, les tarifs non remisés sont systématiquement appliqués. Toute dérogation à cette règle est soumise à l'approbation du comité de suivi.

- Les cotisations annuelles sont payables trimestriellement et à trimestre échu, après réception de la facture transmise par le Trésor Public.
- Le règlement de la facture est à adresser directement à la Trésorerie Principale de Saverne, située 11 rue Sainte Marie - 67700 Saverne (possibilité de paiement en espèces, par chèque ou carte bancaire).
- L'EMC n'est pas habilitée à recevoir ou à encaisser les paiements.
- En cas de non-paiement des frais d'écolage, et en l'absence de réponse aux relances effectuées par la Trésorerie Principale de Saverne en vue d'une régularisation de la situation, il sera procédé à la radiation de l'élève.
- Tout trimestre entamé reste dû quel que soit le motif de la démission de l'élève.

## Article 2 - Documents à fournir

- **Elève** résidant à Dettwiller-Monswiller-Saverne : joindre un justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- **Réduction suivant tranche d'imposition** : transmettre une photocopie des pages 1 & 2 de l'avis d'imposition sur les revenus de l'année **N-1**.
- **Elève adulte étudiant** : avant le 1er décembre de chaque année, fournir une photocopie de la carte d'étudiant ou une attestation de scolarité.
- **Les justificatifs sont à fournir impérativement tous les ans, à chaque nouvelle inscription ou réinscription, faute de quoi le tarif plein sera appliqué.**

## VI. SCOLARITE

### Article 1 - Coursus d'études - généralités

- Les enseignements dispensés à l'EMC sont organisés suivant un cursus conforme aux directives données par le Ministère de la Culture et relayées par le Schéma Départemental d'Enseignement Artistique.
- L'EMC est ouverte aux enfants en cycle éveil dès l'année de leurs 4 ans, en parcours formation musicale et instrumentale à partir de 7 ans, en cursus « ados » à partir de 11 ans.
- Elle accueille également les adultes débutants ou initiés, sans limite d'âge.
- Les cours de formation musicale sont obligatoires pour tous les élèves jusqu'à la validation du 2e cycle. Ils sont indissociables et complémentaires de l'enseignement instrumental. Toute dispense ou entrée en parcours personnalisé doit faire l'objet d'une demande écrite, soumise à l'approbation de la Direction en concertation avec les professeurs concernés.
- Un cursus, plus court et adapté au projet personnel, est proposé aux élèves commençant la musique après l'âge de 11 ans, ainsi qu'aux adultes.
- Les cours instrumentaux sont individuels, d'une durée hebdomadaire de 30 minutes pour un élève en 1<sup>er</sup> ou second cycle et de 45 minutes pour un élève en 3<sup>ème</sup> cycle. Cette durée peut être augmentée, sur avis du professeur et de la Direction, moyennant un coût supplémentaire renseigné sur la grille tarifaire.
- L'élève est tenu d'assister régulièrement aux cours. Il s'engage à fournir un travail personnel à la maison, et les parents à en faire le suivi. L'élève s'engage également à participer aux auditions et concerts programmés par l'EMC.
- Les pratiques collectives sont conseillées, et non facturées à l'élève dès lors qu'il suit des cours individuels en pratique instrumentale.
- L'élève a la possibilité d'étudier un 2e instrument, dans la limite des places disponibles, après demande et approbation de la Direction. Dans ce cas, le tarif 2<sup>e</sup> instrument lui est appliqué.

- En tant que musicien amateur autonome, il est possible de s'inscrire uniquement aux pratiques collectives en lien avec son instrument, avec l'accord du professeur en charge de la direction de l'ensemble concerné. Le niveau de l'élève doit être suffisant pour permettre le travail en autonomie des pièces jouées.

## Article 2 - Cours et prise en charge des élèves :

- Afin de garantir la cohérence pédagogique des enseignements, l'inscription dans une discipline constitue un engagement pour l'année scolaire entière.
- Les dates de rentrée et de fin d'année à l'école de musique sont déterminées de manière à respecter le temps de travail réglementaire annuel associé au statut d'enseignant artistique.
- Durant le reste de l'année scolaire, l'activité de l'EMC est répartie sur un minimum de 33 semaines de cours en suivant le calendrier de l'Education Nationale .
- Les élèves mineurs ne sont sous la responsabilité de leurs professeurs que durant le temps du cours.
- Les horaires de cours sont à respecter impérativement.
- L'élève mineur n'est pas autorisé à quitter le cours avant la fin de celui-ci sans autorisation écrite de ses parents.
- Il est demandé aux parents d'accompagner les jeunes élèves jusqu'à la porte de la salle de cours, afin de s'assurer de la présence du professeur avant de quitter l'établissement.
- Pour des raisons pédagogiques, les parents ne sont pas autorisés à assister aux cours, sauf sur invitation ou accord du professeur.
- Dans le cadre de leur formation, outre les cours, les élèves sont amenés à participer aux différents événements organisés par l'EMC : auditions, manifestations, concerts intégrés à la programmation culturelle, cours exceptionnels en partenariat avec d'autres écoles de musiques, master-class... Ces événements font partie intégrante de leur formation musicale et les élèves sont tenus d'y assister sur sollicitation de leurs professeurs.
- Tous les cours sont assurés par les professeurs en présentiel. En aucun cas, les cours ne peuvent être dispensés en distanciel pour convenances personnelles, à l'initiative des professeurs ou sur demande des élèves.  
La pratique des cours en distanciel n'intervient que dans un contexte bien défini, notamment sous couvert de directives gouvernementales ou territoriales données dans le cadre d'une situation de crise, et reste soumise à l'autorisation préalable de la Direction.
- Les parents sont prévenus à l'avance des déplacements exceptionnels à l'extérieur de l'établissement. Ils sont également avertis des changements ponctuels de salles par affichage sur les portes d'entrée du bâtiment et des salles de classe.
- L'achat des partitions est à la charge des parents. Néanmoins le professeur pourra également utiliser des photocopies comme supports pédagogique. L'école de musique a signé à cet effet une convention avec la société des éditeurs de musique l'autorisant à faire des photocopies en nombre limité.
- L'EMC décline toute responsabilité en cas de vol, de détérioration ou de perte des effets personnels de l'élève.

## Article 3 - Absences :

### a) Absences ponctuelles des enseignants :

- À travers leurs activités personnelles en tant qu'artistes, les enseignants contribuent à l'enrichissement de leur enseignement et à la valorisation de l'EMC. Ils peuvent être autorisés à s'absenter ponctuellement, pour les activités relevant de leurs compétences (jurys, concerts...).
- Les enseignants informent à l'avance l'administration, les élèves et les familles de toute absence. Ils reportent l'intégralité de leurs cours, en veillant à préserver la continuité pédagogique. Les dates proposées pour les rattrapages doivent être définies en concertation avec les élèves si ces derniers sont adultes ou avec les parents des élèves mineurs, et tenir compte des impératifs et des disponibilités de chacun.

La non disponibilité de l'élève lors du jour de rattrapage défini par l'enseignant ne vaut pas rattrapage de cours sauf si le créneau avait été validé ce jour là.

- En cas d'absence ponctuelle d'un professeur dans le cadre d'un arrêt maladie, le cours n'est pas obligatoirement remplacé.
- En cas d'absence d'un professeur les élèves majeurs et les parents d'élèves mineurs sont prévenus par mail, téléphone, SMS ou affichage.

*b) Absence prolongée d'un enseignant :*

En cas d'absence prolongée d'un enseignant, pour raison de santé ou autre, les cours instrumentaux non dispensés par celui-ci sont soit déduits de la facturation au 3<sup>ème</sup> trimestre, soit remplacés. Dans ce cas, afin d'assurer les vacances l'EMC procède au recrutement d'un professeur remplaçant.

*c) Assiduité, absence de l'élève et contrôle des présences :*

- Les élèves doivent assister régulièrement aux cours et fournir le travail demandé par leur(s) professeur(s).
- Toute absence est à signaler à l'enseignant et au secrétariat soit par appel téléphonique, mail ou écrit, et doit être justifiée par les parents si l'élève est mineur.
- L'absence non excusée d'un élève à deux cours consécutifs est signalée aux parents par SMS. Les enseignants doivent impérativement signaler à l'administration toute absence répétée ou non justifiée d'un élève.
- En cas d'absence d'un élève, même justifiée, les professeurs ne sont pas tenus de remplacer les cours.
- En cas d'absence prolongée d'un élève pour raison de santé (à partir de 3 semaines et ne pouvant pas dépasser un trimestre), une déduction des cours est accordée sur présentation d'un certificat médical.

## VII. **LEGISLATION DES LIEUX PUBLICS & USAGE DES LOCAUX ET DU MATERIEL :**

Les cours sont dispensés dans les locaux prévus à cet effet aux adresses suivantes :

- Carré des Ecuyers – anciennement 3 quai du Canal - 67700 SAVERNE
- 37 rue du Château - Tour Sud - 67490 DETTWILLER
- Centre intergénérationnel « La Vieille Ecole » - 7 Grand'Rue - 67700 MONSWILLER.

### Article 1 - Législation des lieux publics :

- Comme tout bâtiment public accueillant de nombreux usagers, l'EMC est soumise à des règles de sécurité mais aussi de savoir-vivre. Il est donc demandé à tout utilisateur ou toute personne fréquentant l'établissement (visiteurs, élèves, enseignants, parents, chorales, administration et services...) d'adopter une attitude calme et convenable, de respecter les personnes, les biens et les lieux afin que les pratiques musicales des uns et des autres puissent se dérouler dans des conditions acceptables et dans une ambiance conviviale et détendue.
- Conformément à la législation des lieux publics, dans l'ensemble des bâtiments de l'EMI (couloirs, halls d'accueil, salles de cours...), il est rigoureusement interdit de:
  - fumer ou vapoter dans l'enceinte de l'établissement,
  - introduire ou consommer de l'alcool ou des substances illicites,
  - consommer de la nourriture ou des boissons dans les couloirs, ou dans les salles de cours, (la consommation de boissons et de nourriture est autorisée uniquement là où se trouvent les distributeurs de boissons)
  - pénétrer dans les bâtiments avec des animaux, des vélos, trottinettes, skate-boards, rollers...
- Les halls d'accueil de l'EMC et les espaces aménagés de tables, bancs et chaises sont des lieux d'échanges, d'attente de cours et de détente.

- Les impromptus, concerts et auditions sont ouverts au public dans le respect des règles de sécurité inhérentes à chaque salle. La direction se réserve de le droit de demander à toute personne qui perturbe le bon déroulement des événements de quitter la salle.
- Il est rappelé que sur le site de Saverne, la Cour des Ecuyers n'est pas accessible aux véhicules, à l'exception des véhicules des Personnes à Mobilité Réduite.

### Article 2 - Usage des locaux et du matériel :

- Toute personne extérieure à l'établissement doit se présenter au secrétariat pour y être renseignée et orientée.
- Seuls les élèves inscrits, accompagnés ou non de leurs parents, sont autorisés à circuler dans les couloirs et à entrer dans les salles de cours.
- Afin de limiter la circulation dans les couloirs et les nuisances sonores engendrées par celles-ci, il est demandé aux parents de limiter leurs déplacements dans la structure, de ne pas déambuler dans les couloirs mais d'attendre et venir rechercher leur enfant après la fin des cours aux points d'accueil prévus à cet effet et renseignés par affichage à l'entrée de chaque bâtiment.
- En dehors des temps de cours les enfants sont sous la responsabilité des personnes qui les accompagnent et doivent être surveillés.
- Les élèves ne sont pas autorisés à pénétrer dans la salle des professeurs, ni à se servir des matériels informatiques ou de bureau installés dans cette salle (standard téléphonique, ordinateurs, relieur, photocopieur...).
- Toute dégradation ou détérioration causée par un élève aux matériels ou aux locaux mis à sa disposition par l'établissement est à la charge de l'élève, ou à celle de son représentant légal si l'élève est mineur.
- Toute perte de matériel, prêté à l'élève par l'établissement, fera l'objet d'un remboursement par l'élève ou son représentant légal.

### Article 3 - Locations d'instruments :

- Certains instruments peuvent être mis à disposition des élèves afin de favoriser le début de leurs études.
- La location est accordée pour une durée maximum de deux années scolaires et payable trimestriellement.
- Les conditions de location sont régies par un contrat. Ce dernier stipule que « le loueur s'engage à contacter son assurance afin d'intégrer, dans son contrat de responsabilité civile, les instruments mis à sa disposition par l'EMC ».
- Les parents sont responsables de l'entretien de l'instrument qui doit être rendu en bon état de fonctionnement, révisé par un professionnel selon les modalités précisées sur la fiche de prêt d'instrument.

## VIII. ASSURANCES, LITIGES et ARBITRAGES :

- Les élèves doivent être personnellement assurés contre les dégâts et sinistres matériels ou corporels qu'ils pourraient subir ou occasionner. Par conséquent, les parents des élèves mineurs doivent assurer la couverture de leurs enfants inscrits à l'EMC par une assurance valable pour les activités extrascolaires, couvrant les risques de dommages causés par l'enfant (responsabilité civile) et une garantie personnelle.
- En aucun cas, l'EMC ne peut être tenue pour responsable en cas de vols, dégradations du matériel personnel des élèves, instruments et vêtements perdus dans l'établissement ou lors des manifestations publiques.
- Tout litige ou problème ne figurant pas dans le présent règlement sera soumis à l'appréciation et à l'arbitrage du directeur de l'EMC, voire à celle du comité de suivi si nécessaire.





## Annexe 3 – Grille Tarifaire 2023/2024



Tarifs d'écolage 2023 | 2024

TRIMESTRIELS

			Communes conventionnées*	Communes NON conventionnées (+ 50%)
Cycle éveil & découverte				
A partir de ...	Cursus	Organisation	Tarifs trimestriels	
4 ans	Jardin musical	Cours collectif / 45 min	31 €	47 €
5 ans	Eveil musical	Cours collectif / 1 h	47 €	71 €
6 ans	Découverte instrumentale et vocale	Cours collectif / 45 min	83 €	125 €
		Pratique collective / 45 min atelier "Tous en en voix"		
		Parcours découverte / durée variable à partir du 2e trimestre		

Cursus Instrumental & vocal				
A partir de ...	Cursus	Organisation	Tarifs trimestriels	
7 ans	Initiation sans pratique instrumentale	Formation musicale / 45 min	83 €	125 €
		Pratique collective / 45 min atelier "Tous en en voix"		
		Parcours découverte / durée variable à partir du 2e trimestre		
8 ans <i>(ou 7 ans si l'élève a suivi l'année de découverte instrumentale et vocale et est en mesure de débiter le cycle instrumental)</i>	Cursus complet	Pratique instrumentale ou vocale individuelle / 30 min 45 min. à partir du 3ème cycle	146 €	219 €
		Formation musicale / 1 h pour les débutants à partir de 11 ans / FM ados pour les débutants à partir de 18 ans / FM adultes		
		Pratique collective / de 1 h à 2 h		
* Après avoir terminé le cursus de formation musicale * Elèves adultes * Elèves en parcours personnalisés * 2ème instrument * Elèves d'un autre établissement	Instrument / Voix uniquement	Pratique instrumentale ou vocale individuelle / 30 min 45 min. à partir du 3ème cycle	114 €	171 €
		Pratique collective / de 1 h à 2 h		
* Elèves en parcours personnalisés * Elèves d'un autre établissement	Formation musicale uniquement	Formation musicale / de 1 h à 1 h 30 pour les débutants à partir de 11 ans / FM ados pour les débutants à partir de 18 ans / FM adultes	83 €	125 €
		Pratique collective / de 1 h à 2 h		
* Après avoir terminé le cursus instrumental * Elèves d'un autre établissement * Musiciens amateurs autonomes	Pratique collective uniquement	Orchestres, chœurs, ateliers, ensembles, musique de chambre / de 1 h à 2 h	Tarif annuel (facturé sur le 1er trimestre)	
			62 €	

Options			Tarifs trimestriels
selon disponibilité et dans une limite de maximum 3 ans de pratique instrumentale	Location d'instrument	Trombones pBones	20 €
		Autres instruments	50 €
15 min. supplémentaires de pratique instrumentale ou vocale individuelle option comprise dans l'écolage pour les élèves à partir du 3ème cycle			57 €

Frais administratifs		Tarif annuel (facturé sur le 1er trimestre)
Frais d'inscription et redevance photocopies <i>Coût par élève / Max. 75 € par famille</i>		25 €

Réductions		
ne s'appliquent pas sur les options et les frais administratifs		
Réduction selon tranche d'imposition <i>sur présentation de l'avis d'imposition de l'année n-1 (Impôt soumis au barème : ligne 14) soit 2022 concernant les revenus 2021 s'appliquant uniquement sur les tarifs "Cursus complet" et "Instrument / Voix"</i>		De 0 € à 1 000 €, tranche A, soit - 30 % De 1 001 € à 3 000 €, tranche B, soit - 15 % (à partir de 3 001 €, tranche C, non concerné)
Réduction familiale <i>à partir du 2ème membre de la famille inscrit (frère, sœur, père, mère, conjoint) et sur le tarif le moins élevé ne s'applique pas : sur le tarif pratique collective uniquement, sur les options et sur les frais administratifs</i>		- 20 %
Réduction partenaires <i>(non cumulable avec les autres réductions) à destination des élèves fréquentant des ensembles amateurs partenaires, sur décision des municipalités ne s'applique pas : sur le tarif pratique collective uniquement, sur les options et sur les frais administratifs</i>		- 50 %

\* Communes conventionnées : Dettwiller, Monswiller, Saverne, ...





## Annexe 4 – Inventaire du matériel



## INVENTAIRE MATERIEL EMC

	DETTWILLER	MONSWILLER	SAVERNE
<b>PARC INSTRUMENTAL</b>			
<b>Cordes</b>			
Contrebasse à cordes	0	0	3
Guitare basse	0	0	1
Guitare basse électro acoustique	0	1	1
Guitare classique	0	0	1
Guitare classique électro	0	0	1
Guitare classique électro acoustique	0	0	1
Guitare électrique	0	0	1
Guitare électro acoustique	0	0	1
Guitare folk	0	0	0
Lot de 4 guitares	0	0	x2
Harpe	0	0	3
Piano à queue	1	1	4
Piano droit	0	2	4
Piano numérique	1	0	5
Pianot' Carillon	1	0	1
Viole de gambe	0	0	0
Violon	0	0	18
Violon alto	0	0	4
Violoncelle	0	0	14
<b>Vents</b>			
Accordéon	2	0	0
Baryton / Euphonium / Tuba	1	0	3 Euphoniums 1 Baryton / 4 Tubas
Basson	0	0	5
Clarinete	6 (Si b)	1	4
Clarinete basse	0	0	2
Clarinete UT	3	0	3
Cor	1	0	3
Cor anglais	0	0	1
Cor petites mains	0	0	2
Cornet	0	2	1
Flûte à bec	0	0	5
Flûte basse	0	0	2
Flûte traversière	3	2	5
Flûte traversière alto	0	0	1
Flûte traversière petites mains	0	0	2
Flûte piccolo	0	0	1
Hautbois	2	0	5 (dont 1 Hautbois d'amour et 1 d'initiation )
Saxophone			3
Saxophone alto	4	0	7
Saxophone baryton	0	0	2
Saxophone soprano	0	0	3
Saxophone ténor	0	0	1
Saxophone éveil	0	0	1
Trombone	0	0	10 dont 5 pbones
Trompette	1	1	3
Trompette carousel	0	1	2



# INVENTAIRE MATERIEL EMC

	DETTWILLER	MONSWILLER	SAVERNE
<b>PARC INSTRUMENTAL</b>			
<b>Percussions</b>			
<b>Instruments</b>			
Glockenspiel	1	0	1
Autres	Lot de petits instruments de percussions + jeu chromatique	Matériel de percussion pour l'éveil	0
Batterie	2 + accessoires	1	3
Caisse claire	0	0	3
Cajon	0	0	16
Carillons	10 (alto + soprano)	0	0
Claves	5	0	0
Congas	1	0	0
Cymbales	1 cymbale 20" 1 cymbale 16" 1 paire de symbale 13"	0	1
Cymbales d'orchestre	0	0	1
Grosse caisse	0	0	1
Marimba	1	0	2
Tambour	0	0	3
Tambourin	0	0	3
Tam tam chinois	0	0	1
Tymbales	0	0	1 x 23" / 1x 32"
Vibraphone	0	0	1
Xylophone	0	0	3
<b>Accessoires</b>			
Double pédale de grosse caisse	0	0	1
Etuis molletonnés pour Marimba	0	0	1
paires de baguettes	0	0	14
Pédale de charleston	0	0	1
Pédale nord stage	0	0	1
Pied caisse claire	0	0	1
Pied de charleston	0	0	1
Pied double de toms	0	0	1
Pied double perche de cymbale (exemplaire 1)	0	0	1
Pied double perche de cymbales (exemplaire 2)	0	0	1
Pied droit de cymbale	0	0	5
Pied perche de cymbale	0	0	1
Portique	0	0	1
Siège pour batteur	0	0	2
Softbags	0	0	1
Suspension pearl optimount	0	0	3
<b>Rangement</b>			
Chariot pour hardware	0	0	1
Euit pour cymbales	0	0	1
Housse pour grosse caisse	0	0	1
Set de housses pour batterie	0	0	1
<b>Polyphonique</b>			
Synthétiseur	0	1	0





## INVENTAIRE MATERIEL EMC

	DETTWILLER	MONSWILLER	SAVERNE
<b>ACCESSOIRES</b>			
Accordeur pour guitare			2
Alimentation Phantom )			2
Anches en plastique pour hautbois			7
Anches plastique pour basson			3
Ardoises			12
Bec saxophone alto			3
Bec saxophone baryton			1
Embouchure de trompette			2
Ensemble de housses			1
Entraîneur de souffle			6
Housse Grosse Caisse			1
Housse transport pour harpe			1
Housses guitare classique 1/2			4
Housses pr piano à queue			2
Lampe de pupitre			2
Lampes de pupitre			75
Ligature saxophone alto			3
Métronome			1
Micro casque sans fil			2
Micro guitare			4
Micro-casque			1
Micros Statiques			2
Micros dynamiques			3
Planches pour violoncelle			5
Repose pied			2
Repose pied guitare			2
Repose pied guitare			2
Repose pied guitariste			4
RGT RACK 5 GUITARES			2
Roulettes pour piano à queue			3
Stand pour hautbois			1
Support clavier			1
Support enceinte			1
Support tuba			1
Tableau effaçable à sec			11
<b>ACCESSOIRES CABLES</b>			
Câble d'insert			3
Câble neutrik Jack/Jack			4
Câbles			4
Câbles XLR de 10m			4
Câbles XLR de 2m			2
<b>AMPLIFICATEURS</b>			
Amplificateur			6
Amplificateurs guitare			2
Combo guitare			2
Enceinte amplifiée			1
Yamaha Stagepas 400i			1



# INVENTAIRE MATERIEL EMC

	DETTWILLER	MONSWILLER	SAVERNE
<b>AUDIO HIFI</b>			
Combi TV/Magnétoscope			1
Ecran	1		
Enceinte Bluetooth			7
Enceinte Bluetooth JBL			1
Enceinte nomade JBL			1
Enregistreur ZOOM H4N			1
Lecteur CD		1	
Micro chaîne		6	1
Micro de chant	2		1
Microchaînes CD/MP3/USB			3
Soundbox			3
Système colonne Turbosound			2
Système de sono portable			1
Système Sonorisation Portatif		1	1
Vidéo projecteur	1		1
Zoom Enregistreur Numérique			2
Vidéo projecteur			1
Zoom Live			1
<b>EQUIPEMENT</b>			
Aire d'évolution pliable GES			1
Chariot pour 20 chaises pliantes			1
Chariot pour 60 chaises pliantes			1
Chariot pour harpe			1
Chariot transport pr 10 pupitres	1		7
Chariots transport pr 20 pupitres	1		0
Coussins			20
Défecteurs acoustiques			10
Malle			3
Pied + Perchette	3		1
Podium de chef			1
Pupitre	40		106
Pupitres courts			5
Tableau musique + pied			1
Ventilateurs			15
<b>MOBILIER</b>			
Armoire			10
Bancs (x4)			4
Banquette hydraulique			1
Banquette piano			6
Banquette pour harpe			1
Bureau accueil secrétariat			1
Caisson 3 tiroirs			1
Chaise adaptée aux violoncellistes			1
Chaise haute pour chef d'orchestre			2
Chaise pour percussionniste			1
Chaises pliantes pour orchestre			100
Meuble avec bacs et niches			2
Meuble de rangement			1
Tables			12
<b>LOCAUX DISPONIBLES</b>			
Salles	6	3	16



## Annexe 5 –Disciplines et professeurs





# Organigramme: Départements, Disciplines et Professeurs

Année scolaire 2023/2024

Mise à jour 07 octobre 2023

**Direction**  
Nathalie FAILLET

**Secrétariat**  
Anne-Marie WILD  
Filiz YIGIT

**Coordination Site Dettwiller**  
Natacha PETROVA

**Coordination Site Monswiller**  
Sylvain FELLMANN

**Coordination Interventions en Milieu Scolaire**  
Rosalia HEYL

## Département CORDES

- Violon / Alto**
- Marc HAAS
- Violoncelle**
- Cécilia BOUCHET-FERRIER
- Contrebasse à cordes**
- Philip KLAWITTER
- Viole de gambe**
- Hélène RYDZEK

## CORDES POLYPHONIQUES

- Guitare acoustique**
- Juliette BERTRAND
  - Claude PFISTER
  - Léa SWIERKOWSKI
- Harpe**
- Amalia CARRIERE

## Département BOIS

- Flûte traversière**
- Magali LESNY
  - Natacha PETROVA
- Flûte à bec**
- Hélène RYDZEK
- Hautbois**
- Christophe LE DIVENAH
- Clarinette**
- Serge DROMMER
  - Francine SCHMIDT
  - Adam STARKIE
- Basson**
- Christian THOUX
- Saxophone**
- Pascal KEMPF
  - Adam STARKIE

## Département CUIVRES

- Trompette**
- Frédéric BOCQUEL
  - Frédéric SCHIEL
- Trombone**
- Thierry SPIESSER
- Cor d'harmonie**
- Daniel THIEMONGE
- Baryton / Euphonium**
- Doriane CHARTON
- Tuba**
- Célestin CHEMINEAU

## Département CLAVIERS

- Piano**
- Marin BALAN
  - Tatiana CIOBANU
  - Hélène HERZBERGER
  - Eveline RUDOLF
  - Cécile STEFFANUS
- Orgue**
- Claude ROSER
- Accordéon**
- Fanny REYSZ

## Département CULTURE MUSICALE

- Eveil & découverte**
- Catalina GUTERRIEZ
  - Fanny REYSZ
  - Francine SCHMIDT
- Formation musicale**  
(enfants, ados, adultes)
- Micaël BERGER
  - Clotilde GABORIT
  - Fanny REYSZ
  - Francine SCHMIDT

## Département VOIX

- Chant**
- Rachel ESSO
- Chant choral**
- Clotilde GABORIT
- Chant Musiques Actuelles**
- Elodie MARBACH

## Département PERCUSSIONS

- Yannick GIULIANI
- Mathias LE GOFF

## Département MUSIQUES ACTUELLES

- Guitare basse**
- Rémi BOUET
- Guitare électrique / Guitare folk**
- Martin HUPFEL
  - Damien FIENG
- Batterie**
- Yannick GIULIANI
  - Mathias LE GOFF
- Chant**
- Elodie MARBACH

## Ateliers Musiques Actuelles

- Frédéric BOCQUEL
- Rémi BOUET
- Yannick GIULIANI
- Martin HUPFEL
- Mathias LE GOFF

## Département INTERVENTIONS MUSICALES EN MILIEU SCOLAIRE

- Virginie CHIPOT
- Rosalia HEYL
- Raphaëlle MEYER
- Claude PFISTER

## PRATIQUES COLLECTIVES - ORCHESTRES

**Classe d'orchestre à cordes / Orchestre à cordes**

- Marc HAAS

**Classe d'orchestre à vent**

- Natacha PETROVA

**Orchestre à vent**

- Christophe LE DIVENAH

**Classe d'orchestre**

- Sylvain FELLMANN

**Orchestre d'harmonie de Saverne**

- Alexandre JUNG

**Musique Municipale de Dettwiller**

- Richard SIEGRIST

**Musique Municipale de Monswiller**

- Sylvain FELLMANN

## ENSEMBLES VOCAUX

**Ateliers « tous en voix »**

- Clotilde GABORIT

• Francine SCHMIDT / Claude PFISTER

**Chœur des élèves**

- Clotilde GABORIT

**Atelier d'initiation vocale / Atelier vocal**

- Rachel ESSO

**« Mots & Sons », chorale inclusive**

- Clotilde GABORIT

## ATELIERS & ENSEMBLES INSTRUMENTAUX

**Ensemble de percussions 1<sup>er</sup> cycle / 2<sup>ème</sup> cycle**

- Mathias LE GOFF

**Ensemble de percussions 2<sup>ème</sup> cycle**

- Yannick GIULIANI

**Ensembles de guitares 1<sup>er</sup> cycle / 2<sup>ème</sup> cycle**

- Claude PFISTER

• Léa SWIERKOWSKI

• Juliette BERTRAND

**Ensembles de flûtes traversières 1<sup>er</sup> / 2<sup>ème</sup> cycle**

- Magali LESNY

• Natacha PETROVA

**Ensemble de flûtes traversières adultes**

- Magali LESNY

**Ensemble de saxophones**

- Pascal KEMPF

**Ensemble de clarinettes**

- Serge DROMMER

**Bande de hautbois**

- Christophe LE DIVENAH

**Ensemble de musiques anciennes**

- Hélène RYDZEK

**Atelier Musiques Improvisées**

- Frédéric BOCQUEL

**Ateliers des pianistes**

- H. HERZBERGER, E. RUDOLF, C. STEFFANUS, T. CIOBANU

**Musique de chambre**

- Christophe LE DIVENAH

- Cécilia BOUCHET-FERRIER



## Annexe 6 – Coursus d'études



## Organisation du cursus

Année scolaire 2023/2024

Mise à jour 21 juin 2023

### CYCLE EVEIL & DECOUVERTE

- Ouvrir et affiner les perceptions de la créativité et de la sensibilité artistique
- Choisir une discipline
  - Jardin musical : à partir de 4 ans

#### Admission

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

#### Organisation

Durée : **1 an**  
 Temps hebdomadaire de cours : 45 min

#### Poursuite du parcours

Passage automatique en éveil musical

- **Eveil musical : à partir de 5 ans**

#### Admission des nouveaux élèves

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

#### Organisation

Durée : **1 an**  
 Temps hebdomadaire de cours : 1 h

#### Poursuite du parcours

Passage automatique en Découverte Instrumentale et Vocale

- **Découverte Instrumentale et Vocale : à partir de 6 ans**

#### Admission des nouveaux élèves

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

#### Organisation

Durée : **1 an**

Temps hebdomadaire de cours :

- Cours collectif : 45 min
- Pratique collective : Atelier tous en voix : 45 min
- Parcours découverte instrumentale : durée variable (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre)

#### Poursuite des études

- Passage en 1<sup>er</sup> cycle sur avis de l'équipe pédagogique

**Initiation** : Pour les élèves de 7-8 ans n'ayant pas suivi le cycle Eveil & Découverte et n'ayant pas confirmé un choix instrumental, un **parcours d'initiation et de découverte instrumentale** leur est proposé :

- Cours collectif de 45 min
- Pratique collective : Atelier tous en voix : 45 min
- Parcours découverte instrumentale (pour les élèves en démarche de choix instrumental) : durée variable (2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestre)

### 1<sup>er</sup> CYCLE

- Choisir une discipline
- Constituer les bases de la pratique musicale et de la culture musicale
- Construire la motivation et la méthode

#### Admission des nouveaux élèves (à partir de 7 ans)

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

#### Organisation

**Cycle 1** : Durée : **entre 3 et 5 ans**. Temps hebdomadaire de cours :  
 ▪ Pratique instrumentale individuelle : 30 min.

- Formation musicale : 1 h
- Pratique collective : de 1 h à 1 h 30

#### Poursuite du parcours (Attestation de fin de cycle)

- Admission en 2<sup>e</sup> cycle par examen de fin de cycle (FM et instrument)

### 2<sup>e</sup> CYCLE

- Contribuer au développement artistique et musical personnel en favorisant notamment une bonne ouverture culturelle
- S'approprier un langage musical et l'acquisition des bases d'une pratique autonome
- Être capable de tenir sa place dans une pratique collective

#### Admission des nouveaux élèves

Après entretien avec la direction et les professeurs concernés

#### Organisation

Durée : **entre 3 et 5 ans**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min.
- Formation musicale : 1 h 15
- Pratique collective : de 1 h à 1 h 30

#### Poursuite du parcours

- Evaluation continue
- Admission en 3<sup>e</sup> cycle par examen de fin de cycle (**Brevet**)
- Examen terminal en formation musicale (**Brevet**)

### 3<sup>e</sup> CYCLE

- Développer un projet artistique personnel
- Accéder à une pratique autonome
- Acquérir des connaissances structurées
- Pouvoir évoluer vers la pratique en amateur
- Se préparer à l'accès aux structures d'enseignement supérieur

#### Admission des nouveaux élèves

Après entretien avec la direction et les professeurs concernés

#### Organisation

Durée : **au moins 2 ans**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 45 min.
- Pratique collective : de 1 h à 1 h 30

#### Poursuite du parcours

- Evaluation continue
- Récital de fin de cycle (**Attestation de fin d'études**)

### DEPARTEMENT « MUSIQUES ACTUELLES »

- Développer un projet artistique personnel
- Être capable de tenir sa place dans une pratique de groupe

#### Admission

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

#### Organisation

Durée : **variable**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min.
- Formation musicale, FM ados ou FM adultes : 1 h
- Atelier : de 1 h à 2 h
- Modules de conférences thématiques

#### Poursuite du parcours

- Evaluation continue

### ADULTES

#### Admission (à partir de 18 ans / débutants et initiés)

Par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription et selon les places disponibles

#### Organisation

Durée : **variable au regard d'un projet personnel**

Temps hebdomadaire de cours :

- Pratique instrumentale individuelle : 30 min.
- Formation musicale (optionnelle) : 1 h
- Pratique collective (optionnelle) : de 1 h à 2 h

#### Poursuite du parcours

- Sur avis du professeur



